

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

CAMERCAP-PARC

EVALUER - PROPOSER - INNOVER
ASSESS - SUGGEST - INNOVATE

COVID-19 ET LES AGENDAS DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE : SORTIE DE PISTE ?



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

.....
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE



CAMERCAP-PARC

Cameroon Policy Analysis and Research Center

**COVID-19
& LES AGENDAS DE DÉVELOPPEMENT AU CAMEROUN,
EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE
SORTIE DE PISTE ?**

www.camer-cap-parc.org



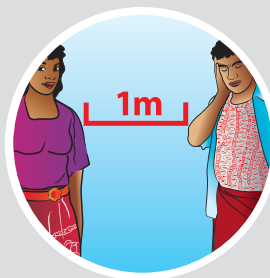
Porter un masque en permanence hors de chez-soi.



Se soumettre à la prise de température d'alerte par ThermoFlash le cas échéant.



Se laver les mains fréquemment avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes au moins, ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique.



Respecter la distanciation de 1 m entre les personnes.



Eviter toute réunion regroupant plus de 50 personnes.



Eternuer/tousser dans le coude.
Ne pas toucher la bouche, le nez et les yeux avec vos mains.



En cas de manifestation des signes de la maladie rester chez soi, et appeler le 1510.



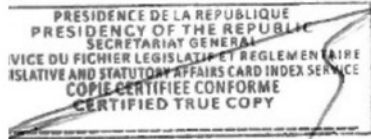
Nettoyer et désinfecter quotidiennement les surfaces ou objets touchés fréquemment (tables, poignets de portes, téléphones ...).

■ SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
PREFACE.....	11
I. SOMMES-NOUS TOUJOURS EN PISTE ?.....	13
A. La recherche d'une croissance économique durable fortement déstabilisée et compromise.....	13
B. Un environnement préservé (pour ne pas hypothéquer les générations futures) malgré tout.....	14
C. L'inclusion sociale (vecteur du no one behind) mise à mal par la pandémie.....	15
II. REVUE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030	17
III. AGENDA 2030 DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES ET AGENDA 2063, L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS DE L'UNION AFRICAINNE : COHÉRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ	45
Correspondances des objectifs entre l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063.....	46
CONCLUSION : Are we still on-track (sommes-nous toujours sur les rails) ?.....	47
ANNEXES	49
Annexe 1 : Les 17 objectifs de développement durable et leurs des cibles contextualisées dans le cas du Cameroun,.....	49
Annexe 2 : Communiqué annonçant l'annulation des célébrations publiques durant la fête du travail et de la fête nationale	67
Annexe 3 : Récapitulatif des mesures gouvernementales en riposte à la pandémie Covid-19	68
Annexe 4 : Évaluation de la résilience (pour demeurer pertinent) des engagements de l'agenda 2030, après le Covid-19, suivant les 05 axes de développement durable (les 5 P).....	72
Annexe 5 : Degré de sortie de piste et probabilité de garder l'objectif en ligne de mire.....	73
POST FACE : SEVEN !.....	75
BIBLIOGRAPHIQUES INDICATIVES.....	76

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland



COMMUNIQUE

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République porte à la connaissance de l'opinion, qu'en raison de la pandémie du Coronavirus et de la nécessité du respect des mesures de distanciation sociale prescrites par le Gouvernement de la République, **LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SON EXCELLENCE PAUL BIYA** a décidé de l'annulation des célébrations publiques des éditions 2020 de la Fête du Travail et de la Fête Nationale./-

Yaoundé, le 22 avril 2020

**Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République**

Ferdinand NGOH NGOH

Ceci n'est pas un rapport de suivi des progrès (reporting statistique) des indicateurs des ODD – dont la compétence est du ressort des autorités statistiques, à savoir l'Institut National de la Statistique/Système Statistique National-

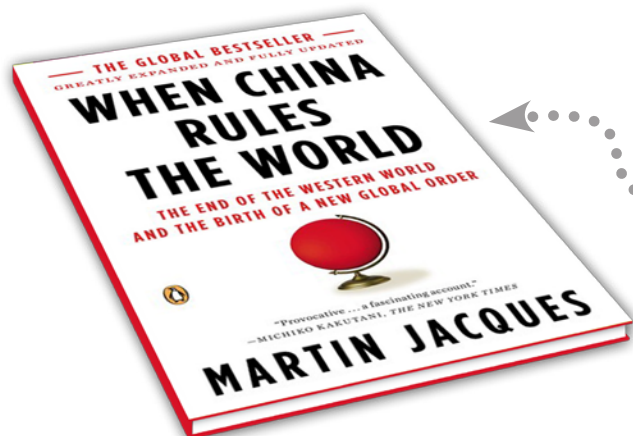
La présente note de politique économique se veut une cartographie prospective de l'impact de la pandémie sur l'atteinte des objectifs des différents agendas de développement pour lesquels le Cameroun s'est engagé.

■ SIGLES ET ABREVIATIONS

ADPIC	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
BAD	Banque Africaine de Développement
BCG	Bacille Calmette Guérin
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
CAMERCAP-PARC	Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Économiques et Sociales - Cameroon Policy Analysis and Research Center
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
	Corona Virus Disease-19
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment/Évaluation des Politiques et des Institutions nationales
CRTV	Cameroon Radio and Television
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DB	Doing Business
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EHPAD	Établissements Hospitaliers pour Personnes Âgées et Dépendantes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
FR	Ficth Ratings
FTYIP	The Firt-Ten Year Implemation Plan
G20	Groupe des Vingt
IDE	Investissements Directs Étrangers
LDF	Loi De Finances
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NOSO	Nord-Ouest et Sud-Ouest
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OIT	Organisation Internationale du Travail

OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPP	Partenariat Public-Privé
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
S&P	Standard & Poor's
SDF	Sans Domicile Fixe
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNEC	United Economic Commission for Africa/Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USA	United States of America / Etats-Unis d'Amérique

■ PRÉFACE



Une image valant mille mots...

Je renvoie le lecteur à cet ouvrage de **Martin Jacques**, publié, en 1^{ère} édition en 2009 au Royaume Uni, aux éditions *Penguin Books Ltd*.

La seconde édition revue et augmentée a été publiée chez le même éditeur en 2012.

812 pages dont,

- ✧ 90 pages de notes
- ✧ 48 pages de bibliographie sélective
- ✧ 30 pages indexes....

Ces détails expriment par eux seuls, la densité de l'ouvrage et la richesse de ses références et sources d'analyses, pour rédiger cette œuvre visionnaire, aux allures prophétiques !

À titre personnel, je suis emballé par le titre et j'achète le booking dans un duty-free du Moyen-Orient en 2018, de retour du second forum mondial des données (United Nations World Data Forum 2).

Je l'avais lu et rangé. Au gré de l'actualité sur la pandémie et ses ramifications, officielles et non-officielles, avérées ou non, implicites ou implicites, je l'ai repris et relu.

Sans prétention de vous en faire un résumé, je voudrais simplement vous inviter à le découvrir par une lecture immergée, si l'occasion vous est donnée. Vous aurez ainsi l'opportunité de faire un voyage dans la lointaine histoire de l'empire de Chine depuis - 800 avant Jésus Christ, jusqu'à nos jours. L'un des vecteurs clé étant la place de la culture pour comprendre l'évolution de ce pays-continent, en passe de devenir la première puissance du monde. Ce voyage vous démontre aussi au cours des siècles, le basculement des centres de pouvoirs (au sens de PUISSANCE) de l'Europe vers l'Amérique, et depuis peu, vers l'Asie avec pour Chef de file la Chine. Les analyses prospectives de l'auteur situaient le basculement effectif vers 2025 et de manière définitive vers 2050, avec en plus de la Chine, l'Inde comme seconde puissance mondiale.

À observer les événements autour de la pandémie du Covid-19, en sommes-nous si éloignés ?

Barnabé OKOUDA

I. SOMMES-NOUS TOUJOURS EN PISTE ?

Au niveau national, et de manière globale, le Cameroun a réalisé un (01) objectif sur huit (08) dans le cadre de l'agenda 2015 des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et près de 03 cibles sur 20. Ce qui a amené le pays à reconduire les OMD à l'échéance 2020. Et nous sommes en 2020. À l'observation des évolutions des choses, les chances d'honorer cet engagement ne semblent pas être réunies. Parallèlement, le pays s'est engagé dans le nouvel agenda 2030 des objectifs de développement durable (ODD). Ainsi, à l'instar des 194 pays du monde, le Cameroun a ratifié en septembre 2015, au siège des Nations Unies à New York, par son Chef de l'État, l'Agenda mondial de développement durable à l'horizon 2030. Ce dernier comporte 17 objectifs, déclinés en 169 cibles. Une panoplie de 230 indicateurs permet le suivi. Le point zéro est marqué symboliquement au 01 janvier 2016.

Ledit agenda de développement est bâti sur 03 piliers : **la croissance économique durable, l'inclusion sociale et la préservation de l'environnement pour ne pas compromettre les générations futures. Le mot d'ordre étant de ne laisser personne en marge (no one behind).**

Rendu à la dernière année du premier tiers du parcours, l'Agenda 2030 fait face à un choc dont l'ampleur et la violence sont inédites et ne rentrent dans aucun scénario prévisible, même pas les plus pessimistes. Une crise sanitaire mondiale qui emporte avec elle une crise économique et sociétale (sociale ?) que le monde n'a pas expérimentée depuis un siècle.

Du fait de l'interconnexion des économies par la mondialisation, la crise économique risque d'être plus terrible que celle de 1929, en comparaison avec la crise financière de 2008 qui a été circonscrite et maîtrisée dans son périmètre et ses effets diffus.

Plus que les catastrophes naturelles et toutes les guerres, le Covid-19 surprend et inquiète par son caractère soudain, non prévisible et à large spectre planétaire. Les guerres et les tsunamis sont localisés en un temps et un lieu (une région du monde) à la fois. Le Covid-19, non !

Tous les pays sont concernés et touchés en même temps, ce qui rend l'assistance et la solidarité difficiles entre les États. Chacun devant d'abord balayer devant sa porte, et ce conformément au principe empirique de sauvetage en cas de danger (en avion par exemple) qui recommande de se mettre soi-même en sécurité avant de penser s'occuper des autres.

Par ses manifestations et ses effets, le Covid-19 met à mal les agendas de développement au niveau national, régional et mondial.

A. La recherche d'une croissance économique durable fortement déstabilisée et compromise

La croissance économique au Cameroun au cours des 10 dernières années n'a pas été au rendez-vous des prévisions du DSCE. Le pays a performé largement en dessous des 7% de moyenne annuelle escomptée sur la période de la stratégie pour croissance et l'emploi, sensée marquer la première phase (décennale) vers la vision d'être un pays émergent en 2035. Plusieurs raisons (objectives) sont évoquées : la crise sécuritaire dans les régions septentrionales du pays avec le phénomène Boko Haram, la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest

(NOSO) transformée en crise sécessionniste; l'afflux des réfugiés centrafricains, etc. À cela, s'est ajoutée la crise des devises en 2016 dans la zone CEMAC, conduisant l'ensemble des pays à un programme de réformes économiques sous la tutelle du FMI et d'autres partenaires¹.

En plus des raisons dites objectives, il est de notre devoir de reconnaître les faiblesses de notre modèle économique essentiellement extraverti, avec une balance commerciale structurellement déficitaire depuis plus d'une décennie, la faible compétitivité de l'économie camerounaise², auxquelles s'ajoute la mal gouvernance notamment dans le secteur public avec son corollaire qu'est la corruption.

Tout cet environnement n'était pas déjà très propice à une reprise de la croissance dans le pays et la sous-région.

Par ses effets mécaniques, la crise du Covid19 plombe la demande économique dans le monde, entraînant de facto une sortie de piste du sentier de croissance estimé pour l'ensemble des pays de la CEMAC dont la plupart sont exportateurs de pétrole. Le pilier de croissance économique pour le Cameroun pour réaliser les ODD se retrouve sérieusement hypothéqué et fragilisé. La même tendance est projetée sur l'ensemble des pays de la CEMAC/ CEEAC.

Au niveau régional, la Banque Mondiale entrevoyait (au 10 avril 2020) que la pandémie va entrainer l'Afrique subsaharienne vers sa première récession économique depuis 25 ans.

1 - Voir à ce sujet toute la documentation ayant conduit à la mise en place du PREF/CEMAC

2 - Voir les classements des agences de notation : DB/FR/S&P/CPIA, etc.

Au niveau mondial, toutes les institutions économiques et financières estiment que la crise économique provoquée par la pandémie sera d'une ampleur inégalée depuis un siècle. C'est le cas du FMI qui prévoit qu'elle sera plus grave que celle de 1929/1930. L'OCDE et le G20 la voient plus sévère que celle de 2008. C'est donc vers une récession grave que la pandémie entraîne le monde qui pourtant paraît déjà vers une économie stabilisée et que l'agenda 2030 voulait durable. Que NON !

Le Covid-19 crée donc une sérieuse menace à la croissance économique mondiale et au sein des États, une véritable entorse vers les ODD en 2030.

B. Un environnement préservé (pour ne pas hypothéquer les générations futures) malgré tout

De manière directe jusque-là, le Covid-19 agit sur l'être humain et n'a pas d'emprise immédiate sur l'environnement, les animaux et la nature semblent exemptés. Et il est démontré que les mesures barrières préconisées vont dans le sens de préserver un environnement sain pour éviter de propager la pandémie. En effet, le confinement produit de façon involontaire une sorte de « jachère », de pause par rapport aux « agressions » de l'homme sur l'environnement.

Toutefois, de manière indirecte, les effets de la crise économique vont avoir des répercussions sur le financement des projets liés à la préservation de l'environnement, des écosystèmes et des changements climatiques.

En un mot, le pilier **Environnement** n'est pas une victime immédiate et directe, mais pourrait pâtir des effets collatéraux de la pandémie.

C. L'inclusion sociale (vecteur du no one behind) mise à mal par la pandémie

L'agenda 2030 avait pour ambition de réduire les inégalités sociales et de donner la chance à tous et à chacun d'avoir droit au bien-être et à l'épanouissement.

Le Covid-19 est venu remettre en question un fondement essentiel de notre humanité : le vivre ensemble. L'homme est un être communautaire. Or, avec la pandémie, la distanciation devient la vertu. Ne pas rendre visite aux parents et amis est recommandé comme un signe d'amour à leur endroit. Un petit virus met en cage les humains et le monde entier. Alors que l'air, la terre, l'eau et le feu n'ont pas de soucis à se faire.

Personne n'est à l'abri, on est tous dans le même bateau et nous avons tous peur. Par instinct de survie, les gouvernements ont opté de recommander le confinement au plan individuel et collectif. La fermeture des frontières au plan national du territoire politique/administratif et économique en est la matérialisation.

Certains faits vécus et les conséquences subies par certaines populations ont bousculé, à défaut de détruire à moyen terme, les bases de l'inclusion sociale.

- L'arrêt des activités a mis au chômage des millions d'employés, créant plus d'exclus de manière subite, du fait de la précarité et de la pauvreté ;
- Des actes de stigmatisation et de xénophobie de certaines couches de la population, notamment les migrants dans certains pays ;
- La sensibilité très prononcée de la maladie par rapport aux personnes âgées a fait de ce groupe d'âge le plus vulnérable ; etc.

Ces effets, attitudes et comportements vont-ils perdurer après la crise ? Les inégalités ne vont-elles pas s'aggraver si l'on n'en tire pas des leçons profondes au plan individuel et collectif ?

L'inclusion sociale reste un idéal à consolider. Mais l'épreuve du Covid-19 a montré des failles qu'il va falloir plâtrer si l'on veut poursuivre l'aventure des Objectifs de Développement Durable.

La section qui suit essaie de présenter de manière synoptique, les dix-sept (17) objectifs, l'un après l'autre, dans une analyse concise tout en veillant à ressortir ce qui peut être tiré comme leçon au niveau national, régional et/ou global, à la suite de cette pandémie.

Au bout du compte, les agendas internationaux de développement survivront-ils à la pandémie ? Le monde est-il sorti de piste (off track) par rapport à l'agenda 2030 ? Et l'Afrique en rapport avec ses aspirations à l'horizon 2063 dont les 10 premières années (FTYIP) s'achèvent en 2023 ? Telle est la trame de fond du présent rapport dans une démarche prospective.

II. REVUE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION	OBJECTIF
 <p>ODD 1 : ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ</p>	<p>Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p>

De 2007 à 2014, le taux de pauvreté au Cameroun a pratiquement stagné (de 39,9 à 37,5 %). L'objectif de 28,7% projeté pour 2020 est peu probable à date au vu des évolutions du contexte en cours. Si on veut être optimiste et ne pas parier sur une aggravation de la proportion des personnes pauvres en 2020, on peut être sûr au moins de l'accentuation des inégalités au sein de la population. Du fait des nombreux déplacés internes liés à la l'insécurité dans le septentrion avec Boko Haram et la crise sociopolitique dans les régions du NOSO d'une part, et la crise des devises en zone CEMAC qui a contraint le Gouvernement à revoir les prétentions budgétaires de la LDF 2020 à la baisse par rapport à 2019, très peu d'éléments objectifs militent pour postuler une réduction sensible du taux de pauvreté avant la crise du Covid-19 (i.e fin février 2020 au Cameroun).

Avec les effets à court et moyen termes de cette crise sanitaire³ qui se double d'une crise économique et sociétale, les différentes cibles de cet objectif à l'instar de l'extrême pauvreté (1) et la pauvreté (2) auront très peu de chance de voir la pente se redresser ; la protection sociale (3) et l'accès aux ressources de base (4) vont certainement faire des pas, mais cela ne saurait être suffisant pour réduire la vulnérabilité (5) des personnes défavorisées dont le nombre va aller grandissant du fait du confinement et la réduction voire l'arrêt des activités.

En Afrique et dans le monde, les prévisions à la baisse de la demande, entraînant de fait un recul de la croissance⁴ vont induire une augmentation du nombre de personnes au chômage, sans emplois et amplifier les conditions de vie précaires. Or il est bien établi que s'il est moins difficile de tomber sous le seuil de la pauvreté (par accident ou situation conjoncturelle comme celle-ci), s'en tirer est plus difficile car exigeant le plus souvent des mesures à caractère structurelle.

Au niveau global, cet objectif reste peu probable à l'échéance des dix (10) ans qui nous séparent de 2030. Les dégâts sur le plan économique, social et psychologique rendent les cibles non atteignables.

Au Cameroun, il sera plus juste de redéfinir les cibles plus réalistes au vu du contexte. Une révision du Document de contextualisation des ODD paraît nécessaire.

3 - La première réaction officielle du Chef du Gouvernement date du 17 mars 2020. Le premier cas d'infection confirmé au Cameroun est déclaré le 06 mars 2020

4 - Le FMI, la Banque Mondiale prédisent une récession économique mondiale plus sévère que celle de 1929. (rapport au 20 avril 2020)

Notre opinion : Reporter l'échéance et/ou réviser les cibles



L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) estimait, au 30 avril 2020, qu'environ 820 millions de personnes étaient en situation de faim chronique dans le monde. Ce qui signifie qu'elles n'ont pas suffisamment d'apport calorique pour mener une vie normale. Parmi ces personnes, 113 millions sont en situation de famine aiguë, dont la plupart sont dans les pays qui s'appuient en grande partie sur les importations de produits alimentaires⁵ comme les petits États insulaires en développement, ou encore dans les pays qui dépendent des exportations de matières premières comme le pétrole, et qui par ailleurs disposent de systèmes sanitaires limités. Les conséquences pourraient être considérables.

Ces populations pourraient être surprises par une hausse des prix alimentaires ou une réduction du pouvoir d'achat. Les pays en développement et l'Afrique subsaharienne sont particulièrement menacés.

ACTION	OBJECTIF
 <p>ODD 2 : LUTTE CONTRE LA FAIM</p>	Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

De manière globale, le Cameroun a déjà résolu le problème de quantité de nourriture pour éliminer la faim de manière structurelle. Mais le pays continue à connaître des épisodes de famine, d'insécurité alimentaire et de pénuries liées aux catastrophes naturelles (à l'Extrême Nord notamment) et aux effets des crises sécuritaires et sociopolitiques (NOSO) ayant engendré des déplacés internes d'une part, et des réfugiés fuyant la guerre et l'insécurité dans les pays voisins d'autre part.

Parmi les 03 cibles atteintes par le Cameroun dans le cadre de l'agenda 2015 des OMD, il y a eu la Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Le Cameroun a ainsi reçu de la FAO, en novembre 2014, une distinction pour les progrès réalisés dans la lutte contre la faim et qui ont permis au pays d'atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. L'indicateur avait atteint 15,4% de la population totale, contre une cible de 19,4% attendue. Belle performance de 4 points !

⁵ - Il faut rappeler que le Viêt-Nam, la Thaïlande et la Chine ont limité leurs exportations de riz pour préserver les stocks de sécurité au niveau national, par exemple, et que la production de blé chez les grands producteurs mondiaux sera fortement perturbée

Au niveau mondial et continental, un risque de famine est réel en 2021 à la suite du Covid-19 dans les régions en conflit et/ou à conditions climatiques hostiles, notamment en Afrique. La FAO estimait au 30 avril 2020 que cette situation de famine résulterait d'un déficit de semences, suite à l'arrêt des activités de production.

En ce qui concerne les cibles pour 2030, la faim (1), la malnutrition (2) la productivité des petits exploitants (3) et l'agriculture performante et résiliente (4), en rapport avec la survenue de la crise du Covid-19, nos analyses convergent sur le fait que tout dépendra de la durée de la pandémie et de son étendue, notamment son expansion en milieu rural, zone de production agricole par essence. Mais de toutes les façons, les bases nationales resteront solides à moyen terme pour garantir l'autosuffisance alimentaire du Cameroun. Le gouvernement du Cameroun a rassuré sur la disponibilité des stocks pour 03 à 05 mois des produits alimentaires importés.

Il n'y a donc pas de raison de paniquer par rapport à cet objectif dans le cas spécifique du Cameroun.


Néanmoins, notre opinion reste plus tranchée : nous pensons que cette crise offre là, une opportunité exceptionnelle pour réaliser la rupture du modèle économique et rétablir l'équilibre de la balance commerciale. Le pays devrait saisir cette opportunité pour tirer profit⁶ de la crise et consolider les bases d'une production nationale agropastorale à la hauteur de son potentiel, qui fait de lui le premier grenier de l'Afrique.



Notre opinion : Des actions énergiques peuvent permettre de réaliser l'objectif à l'échéance, voire avant ! Il suffit de s'y engager véritablement dès maintenant⁷.

6 - Voir Note de veille n° 01, Impact du Covid-19 sur l'économie camerounaise. Confinement ou protectionnisme : au-delà de l'urgence, une opportunité pour réaliser la rupture de notre modèle économique, du 24 mars 2020

7 - Voir également CAMERCAP-PARC série Études n° 08, Évaluation des besoins en renforcement des capacités en vue de la transformation économique du Cameroun, décembre 2018

ACTION		OBJECTIF
	<p>ODD 3 : ACCÈS À LA SANTÉ</p>	<p>Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous.</p>

Le Covid-19 s'est avéré une maladie transmissible et très contagieuse à l'échelle de la planète et d'une rare ampleur. Au point d'amener l'OMS à la déclarer comme une pandémie--(date--). Les systèmes de santé les plus performants des pays les plus puissants du monde ont été mis à mal, exposant au grand jour la vulnérabilité de l'espèce humaine. Certainement que les humains que nous sommes et en particulier les dirigeants du monde et autres leaders vont désormais réfléchir aux questions essentielles de la vie et réajuster les valeurs et les priorités au vu de cette crise. Par ailleurs, il est avéré à date qu'au-delà de la santé physique et biologique, les effets sur la santé mentale et psychologique feront l'objet de grandes préoccupations au terme de la pandémie.

Dans le cas du Cameroun, les effets sur la mortalité maternelle, néonatale et infantile ne seront pas directement perceptibles. Les femmes en situation de maternité et les enfants (< 5 ans) étant parmi les populations les plus surveillées par le Programme Élargi de Vaccination qui leur offre un package de protection, dont le BCG et autres vaccins semblent protéger contre le Covid-19 de manière indirecte.

En ce qui concerne la cible des maladies transmissibles, le Covid-19 est venu taper dans le mil en détruisant tous les schémas faisant croire à une avancée sécurisée sur ce plan. Que non, et ce d'autant plus que nul n'avait imaginé un degré de transmission planétaire, aussi rapide avec une violence d'une telle ampleur. Sur le plan de la protection sociale, le Covid-19 a démontré la fragilité des systèmes de santé dans le monde y compris dans les pays dits avancés. Avec ou sans Couverture santé universelle (CSU), il a fallu que les gouvernements interviennent en situation d'urgence et mettent en œuvre des mécanismes d'exception, donc hors contexte normal.


Toutefois, le cas des USA où la population noire a été la plus vulnérable et la plus touchée par le décès a porté d'autres messages. Une analyse des comorbidités a permis de relever un lien avec la situation de pauvreté et donc d'absence de couverture sociale préalable. Les pathologies évoquées étant l'obésité, l'hypertension/diabète, etc. comme facteurs aggravants. Toutes les maladies pouvant être évitées par une assurance maladie et des conditions de vie moins difficiles.

En ce qui concerne les politiques de financement de la santé au Cameroun et dans le monde en général, le Covid-19 aura eu pour effet de repositionner la santé humaine en première ligne des priorités de la vie et par conséquent des politiques publiques menées par les États. Le dévouement et les sacrifices du personnel médical et paramédical, la disponibilité des équipements de soin de santé, l'importance

de la coopération et une bonne coordination des systèmes et politique de santé au niveau national, régional et global ont interpellé les consciences partout dans le monde. Toutes choses qui invitent les gouvernements à réviser et reconsidérer la place de la santé publique dans les politiques publiques. Au 30 avril 2020, on dénombrait plus de 2,5 millions de personnes infectées et plus de 200 000 décès dans 210 pays et territoires, à travers le monde. La santé a fait arrêter le monde pendant plusieurs mois, non pas la finance ni les loisirs !



Notre opinion : L'objectif est désormais central et prioritaire dans tous les agendas de développement au niveau individuel, communautaire, national, régional et mondial. Il mérite d'être repensé si l'on veut poursuivre l'aventure des ODD (2030) ou de l'Union Africaine en 2063. Dès lors, il faut savoir tirer les leçons dans la vie ! On peut imaginer un sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement par les Nations Unies dès la fin de la pandémie pour actualiser l'Agenda et les objectifs/cibles.

ACTION	OBJECTIF
 <p>ODD 4 : ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie</p>

Le secteur éducation/formation a été l'une des premières victimes directes de la pandémie du Covid-19. Parmi les mesures de prévention dites mesures barrières, il a été prioritairement recommandé la distanciation et par ricochet l'interdiction des rassemblements de personnes. En conséquence, les institutions de formation ont été fermées de par le monde. Tous les pays s'y sont alignés. Au 20/04/2020, l'UNESCO recensait 191 pays qui avaient fermé leurs écoles, soit près de 92% de la population scolarisée dans le monde

Au Cameroun, l'arrêt des cours a été effectif dès le 18 mars 2020. Après 04 semaines d'interruption, i.e le 16 avril, le Gouvernement a évoqué la date du 1^{er} juin 2020 comme date probable de reprise des classes, sous réserve d'une évolution positive de la situation sanitaire. Les conséquences sur le calendrier scolaire sont inéluctables. Cependant, la situation étant générale dans le monde (à quelques rares exceptions près), le choc est moins lourd à supporter que si la responsabilité ou la pénalité avaient été imparties au Cameroun seul.

Mais là où les différences se font ressentir entre les États, c'est dans la manière de gérer la situation notamment pour éviter une année blanche⁸. Le Cameroun, à l'instar de beaucoup d'autres pays à travers le monde, a opté pour l'e-learning/télé-enseignement comme solution alternative. Si l'initiative et la réaction sont à saluer, force est de reconnaître que cette approche a mis à nu les inégalités dans le pays, et entre les pays. Une illustration dans le cas du Cameroun :

- Sur le plan géographique : la discrimination entre milieu urbain et milieu rural face à un égal accès au signal radio et télé de la CRTV ; pour un accès équitable à internet/téléphone, des disparités ont vite fait surface ;
- Sur le plan des conditions de vie : la discrimination entre les ménages pauvres et ménages non pauvres face à la possession des équipements domestiques (radio, télé, Smartphone, ordinateur de maison, connexion à Internet, etc.) a été très perceptible ;
- Sur le plan technique et pédagogique : le retard de notre système éducatif (du primaire au supérieur) dans la pratique de l'enseignement à distance (préparation des supports de cours et d'évaluation, habileté à assurer les enseignements par ce canal, etc.) a été un facteur limitant pour universaliser la pratique à l'échelle nationale ;

De manière globale, la crise du Covid-19 n'a pas compromis la réalisation de l'ODD4 dans ses cibles, mais aura plutôt représenté une opportunité de renforcer la conscience de la nécessité d'une éducation de qualité et inclusive au service du développement.

Au vu des enjeux en présence dans le cas du Cameroun, une préoccupation importante et centrale en rapport avec le développement durable, aura été de voir les éléments de réponse du système éducatif face à la crise. On a observé çà et là, des initiatives isolées de certains établissements scolaires dans la fabrication des solutions hydroalcooliques et des masques de protection, sans que ce soit une démarche formelle par exemple du secteur éducation/formation dans son essence.



Notre opinion : Sans se réjouir de la survenue de la pandémie du Covid-19, on peut néanmoins reconnaître que cette crise a pu attirer l'attention de tous sur la distance qui nous sépare de la pleine réalisation de cet objectif, pilier central et soubassement de tout processus de développement. Quel système éducatif pour le développement ?

⁸ - L'État de New York aux USA a décidé de ne pas pouvoir ré-ouvrir les écoles avant septembre 2020 ! La même tendance est projetée pour le Royaume Uni.

ACTION		OBJECTIF
	ODD 5 : EGALITE ENTRE LES SEXES	Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles

En attendant les études épidémiologiques approfondies à la fin de la crise sanitaire, les premières analyses effectuées dans différents pays du monde, ont révélé (situation au 20/04/2020) que le Covid-19 présentait une certaine discrimination entre les sexes de manière sensible. Les hommes auront été plus infectés que les femmes et décèdent par conséquent plus que ces dernières. De la Chine, point de départ de la pandémie aux États Unis, le pays le plus touché en nombre de victimes, en passant par l'Europe première zone épicerie, les hommes représentent entre 53% et 65% des personnes infectées contre 35 à 45 % de femmes. Quant aux décès, les tendances sont pratiquement les mêmes. Les analyses ultérieures et plus poussées devront déterminer les facteurs explicatifs de ces observations⁹.

Au Cameroun, les statistiques de cette nature sont encore sous embargo au 30 avril 2020. De manière fondamentale et structurelle, le Covid-19 n'aura pas affecté directement la réalisation de cet objectif. Car la discrimination apparente n'intervient pas à la naissance ou la petite enfance pour compromettre les chances des uns par rapport aux autres. La population analysée relevant plus du 3^e âge qui a été plus affectée par la maladie, démontre que le critère âge est beaucoup plus déterminant que celui du sexe.

Cependant le contexte créé par la situation de confinement imposé dans le pays, et la recherche de solutions palliatives aura remis en pole position le rôle des femmes dans la société : la confection des masques, la survie des familles et des enfants à la maison, etc. auront relancé le rôle des femmes comme premier responsable de la vie au foyer. Autant d'actions qui renforcent la notion d'autonomisation des femmes et des filles.

Sur un autre plan, de façon directe, en ce qui concerne les violences faites aux femmes, la situation de confinement a révélé des dérapages énormes et une exacerbation du phénomène dans le monde, notamment en Europe. En Afrique, les pays comme l'Afrique du Sud et la République Démocratique du Congo (RDC) ont également été cités comme des pôles de violences domestiques pendant la période de confinement. La promiscuité permanente et l'oisiveté ont eu un impact préjudiciable sur cette cible, au grand malheur de cet objectif d'égalité.

⁹ - Pour la région Afrique, ces analyses n'étaient pas encore disponibles au 20 avril 2020.


Les autres cibles subiront de manière indirecte les conséquences du fait de la morosité du climat socioéconomique global.

Dans le cas particulier du Cameroun, l'ODD5 ne sera pas particulièrement impacté par la crise du Covid-19.



Notre opinion : L'objectif reste atteignable dans ses cibles dans le contexte du Cameroun. Le plaidoyer devra se poursuivre en ce qui concerne la région Afrique et le reste du monde.

→ ODD ORIENTES SUR GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

ACTION	OBJECTIF
 <p>ODD 6 : ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT</p>	Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

L'une des premières mesures barrières recommandées à travers le monde pour lutter contre le Covid-19 est le lavage des mains de manière très régulière à l'eau courante et au savon, ou par un gel hydroalcoolique. Par ailleurs, le confinement participe également d'une autre manière à maintenir un environnement immédiat sain (assainissement) par l'évitement des rassemblements dans les lieux publics. De manière générale, il est recommandé des mesures régulières d'hygiène et de distanciation qui auront pour conséquence une salubrité certaine de notre environnement immédiat. On l'aura bien observé dans les villes camerounaises, les autorités municipales ont saisi l'opportunité pour procéder aux campagnes de nettoyage et de désinfection des marchés et autres lieux d'affluence publics. La distribution à travers le territoire par divers donateurs des kits de riposte, comprenait en priorité le matériel d'assainissement (récipients à eau et savon, solution hydroalcoolique) suivie de démonstration peut être considérée comme de bons acquis à préserver et à capitaliser après la pandémie.


Cependant, cette pratique d'hygiène publique suppose par ailleurs la disponibilité à temps voulu d'une eau salubre et potable. Et c'est là le départ du problème épineux à résoudre. Surtout dans les milieux urbains dans le pays en développement dont le Cameroun en particulier.

L'accès pour tous à l'eau potable reste un serpent de mer au Cameroun depuis toujours, malgré les gros efforts du Gouvernement et ses partenaires. Beaucoup de ménages et de communautés n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Avec l'effectivité de la décentralisation et la responsabilité désormais dévolue aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), une autre approche devrait être pensée pour résoudre cette équation vitale au-delà de la crise actuelle.

Il ne reste pas exclu que la baisse des recettes budgétaires que va entraîner la récession inhérente à cette pandémie va occasionner les difficultés de décaissements des fonds initialement affectés aux projets de réalisation de points d'eau dans le pays et hypothéquer le programme de gestion intégré en eau dont celui du Lac Tchad et du bassin du Congo



Notre conclusion : Les initiatives lancées à travers le pays pour l'hygiène collective et l'assainissement devront être maintenues par tous et chacun, par une prise de conscience individuelle d'abord et collective en plus. Un milieu de vie propre et sain est une condition essentielle pour ma santé. L'objectif 6 demeure central et primordial pour tout processus de développement et donc les agendas 2030 et 2063. C'est un objectif à conforter et à renforcer tant au niveau national, continental que mondial.

ACTION	OBJECTIF
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> <p>ODD 7 : RECOURS AUX ÉNERGIES RENEUVELABLES</p>	<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.</p>

Par sa conception, cet objectif constitue plutôt un déterminant qui crée des conditions favorables pour transformer les vies des populations, en renforçant les économies et en préservant la planète. Or de façon directe, le Covid-19 ne s'attaque pas à ses cibles qui visent l'accès à l'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.


Par contre, au Cameroun comme dans le reste du monde, les mesures barrières et les actions de soins curatifs des personnes atteintes ont fortement sollicité et fait le procès d'une disponibilité avérée à l'énergie : en termes d'une accessibilité infrastructurelle de qualité et en termes de coûts abordables (surtout pour les ménages).

En effet, « Restez chez soi » exige un minimum de disponibilité en énergie (eau et électricité) pour les ménages à des fins de consommation domestique : électroménager, suivre la radio et la télévision, charger les batteries de téléphone, etc. Par ailleurs, le télétravail a été encouragé, ce qui exige un minimum de confort énergétique et de connexion Internet. Dans ce sens, l'expérience du téléenseignement à travers la CRTV, a mis en exergue la situation des zones et localités sans accès à l'électricité où les élèves se sont trouvés privés d'enseignements dispensés. Une porte ouverte aux inégalités.

D'autre part, toutes les mesures de relance de l'économie post crise sanitaire vont faire appel à une énergie disponible et accessible pour les entreprises, les grandes comme les PME/TPE qui devront reprendre la production, voire l'augmenter au vu de la demande potentielle.



Notre opinion : La crise du Covid-19 a représenté un rappel à renforcer les mesures/actions et politiques pour la réalisation de cet objectif.

ACTION		OBJECTIF
 <p>ODD 8 : ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS</p>	<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	

Pour mieux marquer les esprits par son caractère nocif, le Covid-19 a frappé l'espèce humaine dans ce qu'elle a de plus sensible : la vie et l'activité, qui différencient l'Homme des autres espèces animales. En dehors des activités contribuant directement à préserver des vies, toutes les autres ont été mises en berne. Que ce soit le secteur primaire, secondaire ou tertiaire, la pandémie a détruit des millions d'emplois à travers le monde, et placé d'autres parmi ceux qui ont résisté dans une précarité relative.

En cause, l'arrêt des activités de production des biens et services doublé d'une chute brutale de la consommation. La récession annoncée pourrait être plus sévère que toutes les précédentes depuis cent ans selon les analystes des grandes organisations internationales. La croissance économique mondiale serait selon la Banque Mondiale, le FMI, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en déclin de 2 à 3 points de pourcentage par rapport aux prévisions initiales pour l'année 2020.

L'Union Africaine a prévu une perte d'environ 20 millions d'emplois et la croissance économique de la CEMAC baisserait de (-%) selon la Banque Africaine de Développement (BAD).

Au Cameroun, l'impact du Covid-19 serait également négligeable en termes de pertes d'emplois formels selon les organisations patronales au vu des mécanismes de transmission de la récession mondiale. Mais c'est surtout les acteurs du secteur informel, des PME et TPE qui vont le plus en pâtir. Le caractère précaire et de survie au jour le jour rend leur situation très vulnérable.

En ce qui concerne la productivité économique au travail et dans le cas du Cameroun en particulier, elle aura été très éprouvée notamment au sein de l'Administration publique en général¹⁰, le premier employeur. Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré et le confinement imposé, seules les activités jugées essentielles et indispensables ont été maintenues. Des plannings de rotation des personnels non essentiels ont été institués. Or de tout temps, le secteur public a toujours brillé par sa faible productivité et son peu d'efficacité. Le Covid-19 est venu « légitimer » cet état de choses, et ce d'autant plus que les salaires quant à eux ne sont pas susceptibles d'ajustement quelconque, surtout par ces temps.

En ce qui concerne le développement des PME/TPE, les mesures d'accompagnement annoncées dans certains pays pour éviter leur fermeture ont été saluées en attendant leur effectivité et leur efficacité. Le plan de riposte gouvernementale rendu public le 30 avril 2020 au Cameroun visait principalement cet objectif entre autres. Voir l'annexe 4 du rapport.

Entre-temps, le Gouvernement et les syndicats sont entrés en négociations quasi permanentes dans le cadre du dialogue social pour garantir les droits des travailleurs et la sécurité au travail et, limiter les licenciements abusifs ou non justifiés.

● **Le cas des travailleurs migrants**

De manière générale dans le monde, la pandémie aura été impitoyable en ce qui concerne les travailleurs migrants et les réfugiés économiques. Des États-Unis à la Chine, en passant par l'Europe, les migrants africains notamment auront payé le prix fort, à des degrés divers certes, en étant les premières victimes expiatoires, ciblées ou par défaut.

L'une des conséquences prévisibles a été la quasi extinction des transferts monétaires à destination du continent. Les estimations de la BAD et de la Banque Mondiale évaluent dans l'ordre de -20 à -30% la baisse des transferts directs issus de la diaspora. En rappel, une vingtaine de pays comptabilisent les transferts de la diaspora supérieurs ou égal à +3% de leur PIB.


Certainement qu'après la crise, beaucoup parmi ceux qui ont perdu leur emploi ne pourront pas le retrouver, certains auront succombé à la pandémie ou à d'autres maladies par défaut de prise en charge ou tout simplement victimes de précarité (SDF) et/ou de pauvreté (sans ressources).

¹⁰ - Le secteur public est le premier employeur au Cameroun



Notre opinion : L'objectif reste idéal et donc à renforcer, mais la conscience africaine et les africains individuellement devraient tirer leçons des événements récents liés à cette pandémie dans le monde (xénophobie à l'endroit des Africains en Chine) pour repenser leur devenir et leur modèle de développement endogène, à travers les stratégies et politiques d'emplois.

Pour ce faire, une rupture du modèle économique actuel vers plus d'autonomie/plus d'indépendance économique (non pas autarcie) est inévitable. Soit on s'ajuste, soit on est voué à la disparition à long terme.

ACTION	OBJECTIF
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>ODD 9 : INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</p> <p>Mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>

Au regard de la déclinaison du présent objectif, on est bien en droit de se demander dans quelle mesure, l'industrialisation actuelle a-t-elle profité à tous ou est-elle en voie de l'être 05 ans après le lancement de l'Agenda 2030?

Dans le cas du Cameroun et comme la plupart des pays du monde, la crise du Covid-19 a mis à l'épreuve les capacités technologiques des États. Et ce, partant des procédés et technologies les plus élémentaires jusqu'au plus sophistiqués. Ainsi, pendant près de 2 mois, la plupart des pays du monde (y compris les USA, la France) sont restés accrochés à la Chine pour les importations de masques! Il aura fallu un tollé par des populations ici et là pour voir les différents gouvernements céder et libéraliser la production des masques par les PME et les artisans locaux. En cause: les capacités de production limitées pour faire face à la demande en urgence.

Il en a ainsi été de la plupart des équipements médicaux dont la Chine, l'Inde et autres pays asiatiques se sont avérés comme épice de production et en quasi oligopole. Ainsi, la France a dû importer de Chine un milliard de masques en tissu avant de se raviser en autorisant la production locale pour le grand public. De même, les USA ont importé en urgence des masques et autres équipements de Chine. On a même connu des cas de «détournements» des équipements à destination de certains pays par d'autres. Un petit Far West à l'échelle des grandes nations modernes du 21^e siècle ! Le Cameroun et d'autres pays africains ont dû pousser un ouf de soulagement en recevant des cargaisons de produits et équipements médicaux, don d'un philanthrope chinois¹¹ à toute l'Afrique.

11 - Jack Ma, fondateur et propriétaire de la chaîne de magasins de vente en ligne ALI-BABA.

Les réactions, attitudes et pratiques autour de la riposte à la pandémie nous ont ainsi montré que l'on est loin du compte et que les 10 années qui restent au compteur de l'agenda des ODD ne suffiront pas à inverser la tendance.

L'industrie paramédicale (équipements médicaux) et pharmaceutique a été éprouvée et limitée. L'infrastructure n'a pas été suffisante/ni satisfaisante même dans les pays dits avancés. On a déploré l'absence et/ou l'insuffisance des appareils d'assistance respiratoire dans bon nombre de pays. On a ainsi pu assister à des adaptations des équipements sportifs de plongée (Decathlon) en appareils respiratoires. De proche en proche, certaines grandes industries ont adapté et transformé leur chaîne de production (automobile par exemple RENAULT PSA) en chaîne de production des équipements médicaux.

En effet, bien des technologies et des capacités de production restent détenues par une poignée de pays dont la Chine et certains pays asiatiques qui se sont constitués en principale usine du monde, au point d'en posséder la capacité de blocage. Tout vient de la Chine, et dans une moindre mesure de l'Inde ou des autres pays d'Asie. Les cibles 9.1 et 9.2 sont loin d'être réalisés d'ici 2030 au vu de l'état actuel des choses.

Quant à la recherche scientifique et l'innovation, la cible 9.5 peut être comprise comme asymptotique et que à l'horizon 2030, les citoyens du monde devront continuer à s'y atteler.

Néanmoins et dans le cas présent, la cartographie des capacités de recherche (et d'innovation) a révélé une vulnérabilité certaine du monde et une extrême dépendance vis-à-vis de la Chine (et de l'Asie en général).

Quelques illustrations:

1. Pour étendre la pratique des tests de dépistage à grande échelle (test sanguin), la plupart des pays du monde, la France et d'autres pays l'Europe, en plus des USA ont été bloqués pendant des semaines pour attendre des réactifs de Chine;
2. Une polémique sur un protocole thérapeutique a envahi le monde au sujet d'une proposition d'un médecin français à base de chloroquine. Une des explications données plus tard et qui va se confirmer quand le Cameroun prend l'option de produire localement ledit médicament, est que les intrants doivent venir de Chine! Encore et toujours...;
3. Et pourtant, plusieurs "grands" laboratoires pharmaceutiques du monde capitaliste s'activaient aussi à chercher une solution thérapeutique ou prophylactique (vaccin). Des faits et des déclarations faites par certains ont par ailleurs révélé des manquements graves¹² sur le plan éthique de la recherche médicale et pharmaceutique au détriment des pays en développement, surtout d'Afrique.

¹² - Deux médecins français sur la chaîne de télévision LCI ont provoqué un courroux des africains, au point de les contraindre à présenter des excuses publiques.

Sur un autre plan, et en raison du confinement, le recours aux médias électroniques a été la solution alternative: télétravail, télé-enseignement, télé-achat/distribution, téléphone, télévision, internet, etc. Dans tous les cas, le maître mot a été «Restez chez vous !», mais continuez à vivre! Et avec cette nécessité vitale, s'il y a un secteur infrastructurel qui aura été sollicité bien plus que les autres c'est bien celui des télécoms et des TICs dans toutes leurs déclinaisons. On peut donc s'attendre à une explosion de croissance du secteur, y compris dans le développement futur des nouvelles approches innovantes, à la suite des idées ayant germé pendant la crise.

Au Cameroun, la présente crise a également vu certaines filières industrielles saisir l'opportunité d'un décollage et d'une consolidation. Tout l'espoir est de les voir rester sur cette tendance au mieux se développer en champions nationaux. On peut citer:

1. Les télécoms et TIC avec la mise en orbite du télétravail, de l'enseignement à distance et du e-commerce;
2. L'industrie chimique : fabrication du savon et des détergents, des solutions hydroalcooliques, des médicaments (chloroquine) qui ont vu leur demande exploser du fait de l'application des mesures barrières;
3. L'industrie du plastique (production des seaux et récipients divers, développement de la robinetterie) ;
4. L'industrie textile par la production des masques en tissu, etc.



Notre opinion : Cet ODD qui se veut être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement, a montré plusieurs failles dans son processus de mise en oeuvre avec la pandémie du Covid-19. Le monde semble s'éloigner de cibles retenues et visées après 05 ans du lancement de l'Agenda 2030.

Au demeurant, de manière singulière, le Cameroun devrait saisir cette opportunité pour asseoir certaines filières industrielles dans le sens de la rupture du modèle économique actuel. Le pays devrait profiter de cette secousse pour lancer son industrie de transformation dans les filières qui ont le vent en poupe!

Au niveau mondial : c'est un objectif à repenser/reconsidérer et à recalibrer afin de rééquilibrer les forces du monde par pôle géographique/géostratégique. La guerre froide a vécu et la guerre économique bat son plein / cela devrait être l'objet d'un sommet spécial de l'ONU.

Encadré : Le cas de la recherche et l'innovation africaine

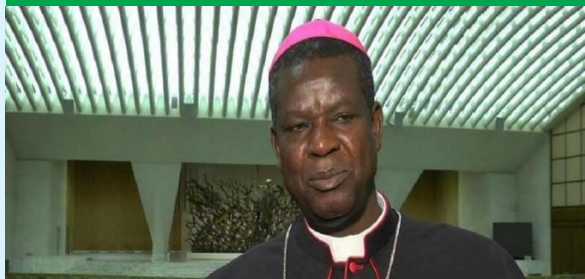
En ce qui concerne singulièrement la recherche scientifique et l'innovation sur le continent africain en réponse à la pandémie Covid-19, plusieurs initiatives ont été lancées. Il faut toutefois reconnaître que la recherche scientifique dite moderne ou formelle du fait qu'elle soit pilotée par les grands laboratoires des pays puissants, fait l'objet d'un combat d'intérêts à travers des lobbies capitalistes très puissants, ce qui rend la voix des africains (dans leurs travaux scientifiques) inaudible.

Reste alors la pharmacopée traditionnelle. Là aussi, plusieurs initiatives isolées (y compris au sein d'un même pays à l'instar du Cameroun) ont été lancées à travers l'Afrique.

On peut saluer ici le courage politique du Chef de l'État de Madagascar qui a officiellement soutenu et fait la promotion d'une solution curative à base de plantes médicinales. L'initiative a reçu des encouragements de plusieurs pays africains et au-delà. Au Cameroun, un prélat catholique, Archevêque de Douala, reconnu depuis des décennies comme phytothérapeute, a également mis au point une solution à base de plantes naturelles, plusieurs cas de guérison ont été reconnus. Il a reçu le soutien des autorités sanitaires du pays. D'autres pays africains : Benin, République Démocratique du Congo, etc.) ont également signalé des avancées dans ce sens.

Face aux hésitations de l'OMS, en proie à des pressions d'intérêts divers, et en l'absence d'un soutien politique à l'échelle continentale pour atteindre la masse critique de persuasion continue de faire défaut. L'Union Africaine peut-elle porter pareille initiative ?

LA VERSION CAMEROUNAISE : LE MSK2



← Le Cameroun a apporté son soutien à Monseigneur **Samuel Klela**, Archevêque métropolitain de Douala, hytothérapeute reconnu depuis plus de 30 ans. Ce dernier a mis au point une solution à base de plantes naturelles

L'ESPOIR QUI VIENT DE MADAGASCAR



Le Covid-Organics, présenté ici par le Chef de l'État malgache, Andry Rajoelina.

→ En date du 08 mai 2020, une vingtaine de pays africains avaient déjà commandé et reçu des stocks de première solution africaine, suite à une reunion des dirigeants africains organisée en visioconférence par la Commission de l'Union Africaine.

	ACTION	OBJECTIF
	ODD 10 : RÉDUCTION DES INÉGALITÉS	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Dans le monde et de façon générale, c'est la cible 10.3 relative à l'égalité des chances qui aura le plus été mise à l'épreuve du Covid-19. En effet selon le statut, les individus n'auront pas eu des chances égales face à la pandémie et ce, de manière directe ou fatale. Quelques clichés :

Selon le sexe. Les statistiques disponibles au niveau mondial ont montré que les femmes étaient moins atteintes que les hommes. Ces derniers auront été plus infectés et donc auront tenu le fanion en ce qui concerne les décès. Pour le moment (30 avril 2020), les déterminants et facteurs explicatifs de cette discrimination ne sont pas connues en attendant les études épidémiologiques approfondies.

Selon l'âge. Les personnes âgées (+ 60 ans) ont été reconnues plus à risque et les cas de décès ont concerné à plus de 70%, les plus de 75 ans. Le 3^e âge s'est donc avéré plus vulnérable malgré les dispositions prises dans les pays les plus touchés. En Europe de l'ouest (Italie, Espagne, France, Royaume-Uni), près de 1/3 des décès sont survenus dans les EHPAD (Établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes), autrement appelés, maisons de retraite.

Selon la race. Aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, notamment, certaines différenciations liées à la race sont apparues face au Covid-19 selon les premières analyses de mortalité. Face à cette situation, les responsables politiques se sont sentis dans l'obligation d'en dire un mot. En effet, les personnes de race noire (Afro-américains, Afro-britanniques) se sont retrouvées plus infectées que les autres, et donc décédées en grande proportion plus que d'autres. Les conditions de vie initiales pouvant déterminer certaines comorbidités (maladies antérieures à l'infection) à l'instar des maladies cardiovasculaires ou des maladies chroniques respiratoires, du diabète ou des cirrhose, de l'obésité, du VIH, de l'insuffisance rénale chronique ou des cancers, qui se sont avérées comme facteur aggravant les cas de Covid-19. Les personnes décédées avec comorbidités ont représenté jusqu'à date près de 65% (soit 2/3) dans le monde.

Selon le revenu individuel ou statut social. Aucune discrimination n'a été observée entre les riches et les pauvres, de manière causale. Mais probablement à terme, les effets psychologiques pourront révéler certaines différences dues à la peur de mourir ou de voir mourir les siens et leurs biens. Par ailleurs, les antécédents de statut social pourront aussi bien expliquer les cas de comorbidités ci-dessus, tout au moins en partie.

Selon le handicap. En dehors des cas de comorbidités pathologiques identifiées comme facteur aggravant, donc des personnes à risque citées plus haut, le handicap physique ou mental n'a pas été reconnu comme un facteur discriminant face au Covid-19.


Selon le statut de migrant. De manière formelle, la discrimination selon le statut de migrant n'a pas été constatée. Mais à l'observation des faits comme la xénophobie à l'égard des négro-africains en Chine¹³, et à l'analyse de vulnérabilité, on peut bien admettre que la situation des migrants aura été plus difficile et très précaire face à la crise. On a aussi pu entendre çà et là des dénonciations de prise en charge ou de soins sélectifs selon qu'on est migrant ou pas.

Il faut aussi reconnaître que les migrants ont été ceux qui ont payé plus cher la perte d'emplois dans le monde. Ils sont les plus nombreux dans la restauration, hôtellerie et transports et les autres métiers saisonniers qui ont souffert du confinement et de la fermeture des frontières à travers le monde.



Notre opinion : Au-delà des agendas de développement limités dans le temps, le combat pour la réduction des inégalités est un idéal permanent de la société des humains. L'engagement doit être sans réserve pour cette cause.

→ LES ODD APPARENTÉS A L'ENVIRONNEMENT ET CENTRÉS SUR LE MILIEU DE VIE

ACTION		OBJECTIF
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables</p>

Le Covid-19 est né dans une mégapole de près de 9 millions d'habitants avec une densité de 5825 hbts/km², Wuhan dans la province de Hubei, en Chine. Sa propagation hors de la Chine s'est principalement développée dans les centres urbains, certainement à cause de la densité des populations favorisant la contamination : New-York, agglomération de Paris, Madrid, Bergame, Londres, etc.

Pour y faire face, les premières mesures barrières adoptées à travers le monde ont touché à ce qui est l'essence même de la notion de ville : l'agglomération par le foisonnement des populations et la consommation.

13 - Les cas de xénophobie en Chine ont été relayés par plusieurs média au point de provoquer une réaction officielle de la Commission de l'Union Africaine qui a rappelé l'ambassadeur de Chine pour lui exprimer la condamnation de ces discriminations.


Par la distanciation et le confinement total ou partiel, les transports urbains, les lieux et espaces publics ont été fermés. Ainsi, l'arrêt des services publics administratifs non essentiels, les hôtels, bars et restaurants, les commerces, les lieux de culte, de sport et loisirs fermés, toutes choses qui retirent à la ville sa principale raison d'être. New Dehli, Paris, New York, Le Caire, Lagos, et les autres mégapoles autant que les villes moyennes ont été désertées. La conséquence immédiate a été la mise en chômage des millions d'employés exerçant dans les secteurs essentiellement urbains. Néanmoins, de manière indirecte et involontaire, l'impact environnemental pourrait être positif pour ce laps de temps de « trêve » de pression urbaine par la réduction de la pollution de l'air et la réduction des déchets. Seulement, ce bénéfice ne pourrait pas être durable, car ne résultant pas d'une volonté politique des dirigeants, encore moins d'une prise de conscience collective des populations. Dans le cadre de l'application des mesures barrières au Covid-19, un bénéfice collatéral pour les centres urbains au Cameroun aura consisté en la désinfection des marchés, des gares routières et des principaux lieux de concentration humaine.

Le souhait serait alors (i) de voir cette pratique perdurer au-delà de la crise, et (ii) de voir l'initiative s'étendre dans les quartiers par exemple avec la lutte anti-vectorielle pour combattre le paludisme et autres maladies liées à l'assainissement de l'environnement urbain.



Notre opinion : L'Agenda 2030 visait à travers cet objectif à réduire/éviter les catastrophes en créant des villes et des établissements humains sûrs, résistants et de qualité pour tous. Le Covid-19 est venu démontrer qu'il faut aller plus loin. La catastrophe sanitaire mondiale (+ 200 mille de morts au 30 avril 2020) invite à repenser un autre modèle, un autre type de ville à partir des leçons tirées de cette pandémie.

Une question à se poser est de savoir pourquoi certaines villes ont mieux résisté que d'autres à l'expansion du Covid-19. Des analyses post crise le révéleront.

ACTION	OBJECTIF
	<p>ODD 12 : CONSOMMATION RESPONSABLE</p> <p>Instaurer des modes de consommation et de production durables</p>

De manière globale, cet objectif invite à prendre conscience des interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, les modes de production et de consommation, et leur impact environnemental et social au sein des pays. Selon les médias rapportant les investigations sur les origines probables du Covid-19, il a été évoqué la consommation des viandes animales du pangolin et/ou de la chauve-souris. Soit !

Si cela est avéré, et comme de plus en plus on rencontre à travers le monde de la gastronomie, des offres dites exotiques¹⁴, allant parfois toucher aux espèces dites protégées et mettant en danger la biodiversité, on peut bien admettre et comprendre la nécessité de cet éveil à une conscience collective qui constitue le bien fondé de cet ODD. Ainsi, au lieu d'être une conséquence (victime) de la pandémie, la négation voire la non appropriation de l'ODD12 constitue plutôt un facteur explicatif. Et que par conséquent, au sortir de la crise, un accent plus fort, en raison d'une prise de conscience globale et avec des évidences, devrait être porté sur ses différentes cibles, notamment 12.3/12.4/ et 12.6.

De manière pratique, la pandémie du Covid-19 aura révélé la vanité, voire la vacuité des valeurs mondaines utilisées comme des référents dans les pays à économie de consommation, face à une question de santé publique. Pour éviter le Covid-19 et préserver les vies, les mesures barrières n'ont pas prôné la consommation à outrance ni l'augmentation des dépenses, mais plutôt l'austérité, la pause dans la consommation et les loisirs. Comme une introspection, le confinement a ramené les riches comme les pauvres à l'essentiel : la préservation de la vie humaine (puisque les autres espèces vivantes n'étaient pas menacées). Il a donc fallu se contenter de ce qui est important et vital.

Ce qui s'est traduit par une pause dans le prélèvement des ressources naturelles du fait de l'arrêt des activités de production (12.2), moins de gaspillage alimentaire (12.3) et une réduction de la production des déchets (12.5). Le souhait est que les habitudes bénéfiques à la consommation responsable acquises pendant la crise puissent perdurer au-delà.

Par ailleurs, il a aussi été évoqué que l'une des origines du Covid-19 serait liée aux manipulations non éthiques des produits en laboratoires, dites de haute sécurité¹⁵. Ce déficit de gestion écologique des produits chimiques (12.4) a fatalement exposé la faible responsabilité sociétale des firmes et laboratoires de recherche scientifique et pharmaceutique dans le cas d'espèce.

La course aux brevets aurait produit/inventé un monstre (microscopique) non maîtrisable et le combat pour la paternité d'une solution thérapeutique ou prophylactique (vaccin) ont dégénéré, au-delà des entreprises, en une guerre d'intérêts entre États et grandes puissances. À quand le progrès vers un développement à visage humain qui privilégie l'être et non l'avoir.






Notre opinion : ODD à renforcer par une sensibilisation à l'échelle individuelle et globale pour une conscience d'un sort commun à notre monde.

14 - <https://www.skyscanner.fr/actualites/15-plats-les-plus-bizarres-au-monde>

15 - Le Pr Luc Montagnier (France), prix Nobel de médecine parmi d'autres a soutenu cette thèse.

→ ODD DIRECTEMENT CENTRÉS SUR LE PILIER ENVIRONNEMENT/NATURE

ACTION		OBJECTIF
	ODD 13 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
	ODD 14 : PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUES	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
	ODD 15 : PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

De manière directe, les ODD centrés sur l'environnement ne semblent pas être impactés par la crise du Covid-19. Le virus n'attaque pas directement le climat, ni la faune, ni la flore aquatique ou terrestre. Il semble se développer uniquement sur l'espèce humaine. Dès lors, ce sont les conséquences de l'action ou de l'inaction de l'homme qui vont impacter sur cette série d'ODD centrés sur l'environnement et la nature.

Ainsi, de façon indirecte au premier niveau, la limitation drastique, voire la mise en arrêt des transports de masse (avions, trains, voitures, bateaux) en raison du confinement va induire une forte diminution des émissions des gaz à effet de serre et l'empreinte carbone par la faible consommation des énergies fossiles (hydrocarbures). La nature va prendre un bol d'air frais et pouvoir se régénérer le temps de cette pause.

Cependant, du fait que cela ne soit pas la résultante d'une volonté politique de la part des États et des gouvernants, mais le résultat d'un accident (imposé de manière fatale à tous), ce bénéfice ne saurait être capitalisé ni durable dans le temps. On peut tout au moins espérer qu'une prise de conscience au niveau global, de ce que la vie est possible autrement pourrait prendre corps.

De manière spécifique, le confinement imposé çà et là à travers le monde a limité voire réduit pour un temps, le temps de la crise, les activités sur les côtes marines :

- La non fréquentation des plages devrait permettre aux différents écosystèmes de se régénérer et diminuer la pollution de l'environnement aquatique ;
- La diminution de la pêche continentale et maritime, devrait réduire la pression sur les espèces aquatiques parfois menacées d'extinction ;
- Le repli de l'activité industrielle devrait certainement donner du répit au déversement des déchets industriels en mer et par conséquent, devrait offrir une chance de constater les bienfaits de la dépollution des mers et océans.

En ce qui concerne les écosystèmes terrestres et forestiers, la baisse de la demande mondiale va certainement impacter sur la vente et la coupe des bois. Un résultat positif malgré tout contre la déforestation. Mais pour combien de temps ?

L'un des messages proposés parmi les mesures barrières conseillait d'éviter le contact et la consommation des viandes sauvages. D'autre part, la suspension du tourisme de safari et la fermeture des restaurants (exotiques) vont également marquer des points positifs dans la lutte contre le braconnage et la préservation de la biodiversité.




Notre opinion : Face au déficit de volonté politique des dirigeants et leaders du monde pour protéger la nature et les écosystèmes¹⁶, le Covid-19 est venu mettre en pause (pas un stop) l'activité de l'homme, un élément de la nature qui a voulu se transformer en maître de l'univers/la nature. Que non ! À chacun sa place. L'homme doit respecter la Nature et la préserver, a semblé rappeler la pandémie en cours.

¹⁶ - On se rappellera que la Chine et les USA ont toujours porté leurs réserves pour ratifier le protocole de Kyoto



Une forêt tropicale, réservoir de biodiversité

→ GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE

ACTION	OBJECTIF
 <p>ODD 16 : JUSTICE ET PAIX</p>	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Jamais, le monde n'a été sous une menace aussi grave et dans une telle insécurité de manière globale et simultanée depuis un siècle. Le Covid-19 est déclaré ennemi planétaire numéro 01 et l'état d'urgence (sanitaire) proclamé dans la quasi-totalité des pays du monde. Nous sommes en guerre contre un ennemi invisible, [...] auront déclaré la plupart des dirigeants du monde.

Plus de 200 000 morts dans le monde au 30 avril 2020. Autant d'expressions funestes et macabres jamais entendues à travers le monde. La paix et la sécurité dans le monde sont et restent fortement impactées, à court et moyen terme, par cette pandémie planétaire du 21^e siècle. Et par ricochet la gouvernance mondiale est questionnée autant que les institutions au niveau national et international¹⁷ qui auront subi de grandes remises en cause, dans le cadre de la gestion cette crise.

De manière spécifique :

- La cible 16.1 visant à réduire la violence dans le monde s'est avérée fragile et non atteignable avec un nombre inconsiderable de morts en l'espace de 04 mois (+ de 3 milliards de personnes confinées soit la ½ de l'humanité et + 2,5 millions de personnes infectées dans 210 pays et territoires). Les fondements pour réaliser la cible sont avérés instables et vulnérables à tout moment. Par la peur et la panique d'une violence psychologique extrême par un micro organisme invisible à l'œil nu ;
- Quant aux cibles à 16.2 (maltraitance et exploitation des enfants), 16.3 (État de droit et accès à la justice), 16.4 (criminalité) et 16.5 (corruption) la probabilité de réalisation présente des risques évidents de dégradation.

En effet, les situations de précarité, de pauvreté extrême dues au chômage et à la rareté des ressources, à la grande récession économique imminente et imminente vont engendrer et amplifier les phénomènes d'insécurité, de violence, de criminalité, de corruption dans la plupart des États du monde et notamment les pays en développement dont le Cameroun.

¹⁷ - Les USA après avoir ouvertement critiqué l'OMS ont suspendu leur contribution financière le 13 mars 2020.

- Les cibles 16.6, 16.7 et 16.10 relatives à la gouvernance et aux libertés, du fait de l'état d'urgence déclaré, auront été fortement remises en cause ;
- L'obligation de confinement a été interprétée par certains comme une atteinte aux libertés individuelles et collectives ;
- La gestion de l'information par les méthodes de contrôle et de rationnement (cas du Cameroun¹⁸) n'a pas permis l'accès à l'information officielle par le citoyen en temps réel ou voulu ;
- D'autre part et à l'autre extrémité, les réseaux sociaux ont montré le revers de leurs médailles par une prolifération des fake news, plus dangereuses que la pandémie elle-même. Plus qu'ailleurs, le Cameroun a montré aux yeux du monde, la face hideuse de la mauvaise utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux. Le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, à l'occasion de la journée de la liberté de la presse le 03 mai 2020, a déploré ce phénomène des médias plus nocifs pendant la pandémie par la diffusion des fake news. L'UNESCO¹⁹ également avait déjà lancé un appel à ne faire confiance qu'aux sources d'information crédibles !

La prise de décision inclusive (au niveau national et international) et la gouvernance internationale se sont avérés comme des idéaux (non applicables, non opportuns) pour la circonstance de crise. Ainsi, la suspension des financements américains à l'OMS, jugée plus favorable à la Chine, a remis sur la table et à l'ordre du jour, la guerre de leadership, en lieu et place de la coopération et la synergie attendues.

- Seul le droit à l'état civil (16.9) n'aura pas de répercussions directes ou collatérales des effets du Covid-19.

En ce qui concerne les libertés individuelles au Cameroun, la crise du Covid-19 aura occasionné des effets collatéraux au bénéfice des personnes en détention dans les prisons.

En effet, en rapport avec la mesure barrière de distanciation, le Président de la République a pris un acte portant commutation et annulation des peines de certains prisonniers. Ainsi, outre ceux qui ont vu leur peine réduite ou transformée (dans le sens d'un allègement), la mesure a permis à près de 5000 détenus de retrouver directement la liberté (statistiques au 30 avril 2020) et a beaucoup d'autres de bénéficier des allègements de leur peine.

Par ailleurs, et les faits sont suffisamment inédits pour ne pas marquer les esprits, les festivités de la fête du travail (1^{er} mai) et de la fête nationale de l'unité (le 20 mai) ont été annulées pour cette année par mesure préventive pour barrer la voie à l'expansion du Covid-19.

¹⁸ - Le point de presse quotidien par l'équipe de coordination des urgences a mis l'embargo sur les occurrences (nombres de personnes infectées) pour n'annoncer que les cas de guérisons.

¹⁹ - Message diffusé sur RFI pendant ???,


Il faut déjà noter que les lieux de culte à travers le monde ont été fermés et/ou leur fréquentation strictement réglementée voire limitée, y compris lors des grandes fêtes religieuses comme Pâques chez les chrétiens et la période du Ramadan pour les musulmans.



Notre opinion : Cet objectif noble propose des conditions transversales favorisant la réalisation des autres ODD. La crise du Covid-19 est venue montrer la limite de la volonté humaine d'aboutir à un monde roulant comme un « automate grâce à l'intelligence artificielle ».

Non, il n'y aura jamais de certitude. L'incertitude sera toujours de la partie qui se joue dans l'intervalle d'une vie. Gardons le comme idéal, mais sachons ajuster les choses à chaque instant et revenons à l'essentiel, à ce qui est important: L'homme ! L'être et non l'avoir ou le paraître.

→ PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

	ACTION	OBJECTIF
	<p>ODD 17 : PARTENARIATS POUR LES OBJECTIFS</p>	<p>Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable</p>

Cet objectif est par construction, le cadre qui canalise les moyens de mise en œuvre des autres 16 ODD de l'Agenda 2030. Il est bâti sur une ambition et une philosophie volontaristes de parvenir à un partenariat mondial efficace pour le développement. Le cadre conceptuel d'élaboration de l'ODD17 projetait ainsi des **partenariats** (entre gouvernements, le secteur privé et les OSC) inclusifs et fondés sur les valeurs communes, focalisés sur la **planète** et les **peuples** dans la **prospérité** et la **paix** (les 5 P).

La pandémie du Covid-19 a donc offert une situation réelle et en grandeur nature, en plus d'être urgente, où ces partenariats devraient se tester et s'évaluer.

Ainsi, Les 03 premières cibles relatives à la mobilisation des ressources en faveur des pays en développement ont présenté une pièce à double face :

(i) **côté pile** : le FMI annonce le 17 avril 2020, l'annulation de la dette des 25 pays les plus pauvres du monde (dont 19 en Afrique, sans le Cameroun), et dans la même foulée le G20

propose un moratoire d'un an sur le service de la dette de 50 pays (dont 40 en Afrique, y compris le Cameroun). Il restait attendu la réaction des créanciers privés (situation au 30 avril 2020).

(ii) côté jardin : comme tout traitement de la dette, la dure réalité est que ni l'annulation, ni le moratoire n'apportent un flux d'argent nouveau. Cela reste donc un jeu d'écriture et n'améliore pas la trésorerie à date. Or, ce dont il est besoin, c'est un flux additionnel. C'est donc un pis-aller. Et on peut bien comprendre que s'agissant des créanciers publics, ils sont eux-mêmes sous pression avec les baisses d'activités engendrant la baisse des recettes dans le contexte d'une récession inévitable et imminente à court terme dans les États respectifs.

Quant à la viabilité de la dette intérieure (nationale), elle sera forcément critique et menacée, par la dégradation du ratio dettes/recettes fiscales; dettes/recettes d'exportation et finalement dette/PIB. Et ce d'autant plus que les recettes fiscales seront fortement impactées par les mesures d'accompagnement annoncées le 30 avril 2020 !

Les IDE et les PPP, du fait de la récession et des incertitudes du marché, les investisseurs seront plus prudents et réservés. La tendance sera certainement à la baisse.

La coopération scientifique et les transferts des technologies ont présenté de nombreuses failles dans la gestion du Covid-19. Les débats et la méfiance sur les vaccins en cours de développement, les atermoiements sur le traitement selon le protocole à base de chloroquine, le message inaudible des chercheurs africains sur les « solutions endogènes » et l'intrusion à pas lents et forcés, voire circonspects de la pharmacopée traditionnelle africaine, ont démontré que le chemin de partenariat reste long dans ce domaine.

L'extrême dépendance du monde vis-à-vis de la Chine...

Du fait du confinement et de la fermeture des frontières, l'accès aux marchés et la promotion des exportations des pays en développement vont décliner. Et l'occasion risque d'être exploitée ex-post pour maintenir certaines barrières non tarifaires sous le couvert de la protection contre la pandémie. La tendance et les perspectives sont à la baisse à court terme. Les organes de régulation mondiale du commerce²⁰ devront y veiller.

Au final, la stabilité économique mondiale ne résistera pas à la récession qui s'annonce plus grave que celle de 2008, voire de 1929 d'après certaines analyses. La tendance est sombre à court terme selon le FMI et la BM.

Dans le domaine de l'intégration régionale et en rapport avec le modèle européen, le cas le plus marquant et pathétique aura été celui de l'Italie. Le pays membre fondateur de l'UE a crié et attendu en vain de voir manifester la solidarité au sein de ce qui est présenté aux yeux du monde comme un modèle de réussite de l'intégration économique régionale.

²⁰ - UNCTAD/CNUCED, OMC/WTO et accessoirement le FMI

Lors d'une réunion des chefs d'État et de gouvernement organisée à la suite de cette détresse grandissante et de l'urgence sanitaire mondiale, on a vu certains pays déclarer ouvertement leur refus de venir en aide à l'Italie dans le cadre de cette solidarité escomptée. Belle fissure dans la toile !

Et c'est pourtant Cuba qui a volé au secours de l'Europe en envoyant des médecins en Italie. Belle leçon de compassion ! De même, la Russie qui envoie les masques aux USA et assiste l'Europe pendant la crise. Comme pour confirmer que l'on aura toujours besoin de l'autre, même s'il est plus petit que soi !

Sur le plan financier, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont mis en place des instruments spéciaux mobilisables plus rapidement pour faire face à la pandémie. La BAD et les banques de développement sous-régionales comme la BDEAC ont octroyé des dotations aux États membres sur les fonds d'urgence pour atténuer les effets négatifs de la pandémie dans les États.

Sur un autre plan, il est à craindre la résurgence des replis identitaires et du cloisonnement au nom du confinement et des restrictions des mouvements des personnes (et des biens). Un gros risque de voir plusieurs pays maintenir des mesures barrières à l'immigration. Les cas de xénophobie et de stigmatisation de certains groupes ayant fait surface pendant la crise.



III. AGENDA 2030 DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES ET AGENDA 2063, L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS DE L'UNION AFRICAINE : COHÉRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ

L'agenda de l'UA est une projection des aspirations du continent à l'horizon de 50 ans sur la période (2013-2063). Pour sa mise en œuvre, il a été séquencé en décades et la première phase (FTYIP²¹) couvre la période 2013-2023. Cette vision à long terme de l'Afrique a été déclinée en 20 objectifs.

Au niveau mondial, les travaux préparatoires du nouvel agenda de l'agenda post 2015 démarrent à peu près au même moment (2013). Pour éviter la cacophonie et une surcharge de travail, le groupe des négociateurs africains sous la conduite de la Commission de l'UA, de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) et de la BAD et du NEPAD avait mis en place une task force d'experts²² pour veiller à une mise en cohérence des 02 agendas, tout en préservant les priorités et spécificités de la région Afrique.

Le tableau ci-après (annexe 1) présente la convergence entre les 17 ODD des Nations unies et les 07 Aspirations de l'Afrique. Pour le suivi par les États, il a été construit un cadre central d'indicateurs pour les 02 agendas (core indicators). Ce qui permet aux pays africains de renseigner par un même reporting, les progrès dans la mise en œuvre des 02 programmes de développement au niveau national.

En conclusion, les analyses ci-dessus sur l'agenda 2030 restent par conséquent valables pour l'agenda de l'UA.

21 - First Ten years Implementation Plan.

22 - Le Cameroun a été membre de cette équipe lors des négociations et porte-parole de l'ACP (African Common Position) et continue à siéger comme membre à l'IAEG-SDG.

Correspondances des objectifs entre l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063

Domaine	Agenda 2063 Union Africaine ¹	Agenda 2030 de développement durable Nations Unies ²
Emploi productif, développement des TIC, énergie renouvelable, industrialisation	Objectifs 1, 4, 6, 7 et 10	ODD 2, 7, 8, 9 et 17
Élimination de la pauvreté et de la faim, développement des infrastructures	Objectifs 1, 4, 5 et 7	ODD 1, 2, 6, 9 et 12
Amélioration de la compétitivité des exportations	Objectifs 4, 5, 8 et 19	ODD 2 et 17
Diversification économique	Objectifs 4 et 8	ODD 2, 8 et 9
Éducation équitable	Objectifs 1, 2 et 17	ODD 4, 5 et 8
Services de santé	Objectif 3	ODD 2, 3 et 5
Emploi des jeunes, formation	Objectifs 5 et 18	ODD 4, 8 et 10
Habitats décents	Objectif 1	ODD 11
Égalité des sexes	Objectif 17	ODD 5
Protection sociale	Objectif 1	ODD 1, 5, 8 et 10
Adaptation au changement climatique, réduction du risque de catastrophes, préservation de la biodiversité	Objectifs 5 et 7	ODD 1, 2, 13 et 15
Mobilisation des ressources et financement du développement, réduction de la corruption	Objectifs 12, 16 et 20	ODD 10, 16 et 17
Gouvernance	Objectifs 11 et 12	ODD 16

Source : Commission de l'Union africaine (2014) ; Nations Unies (2016)

CONCLUSION : Are we still on-track (sommes-nous toujours sur les rails) ?

Au début du 21^e siècle et du 3^e millénaire après Jésus Christ, l'agenda du millénaire qui a donné lieu à l'adoption d'un ambitieux programme de développement dit des objectifs du millénaire pour le Développement avait été conçu pour 15 ans. Avec cette initiative, l'ONU entendait redorer son blason d'instance faîtière internationale pour un monde meilleur. Anticipant sur des résultats mitigés à l'échéance - ce qui ne sera pas démenti par la suite -, il a été imaginé un nouvel agenda pour prendre le relais après 2015. Il sera baptisé agenda des Objectifs de Développement Durable, également conçu pour 15 ans et qui devrait arriver à terme en 2030. Sur le plan conceptuel, ce dernier a été bâti pour corriger les manquements, les erreurs et les lacunes du précédent.

À peine 05 années de mise en œuvre, dont au premier tiers du parcours, les cinq « P » de l'agenda sont fortement menacés pour hypothéquer les résultats escomptés à terme.

- (i) Le **PARTENARIAT** mondial est fortement remis en cause à l'épreuve de la pandémie et mérite d'être repensé si on veut poursuivre l'aventure des ODD.
- (ii) La **PROSPERITE** mondiale est fortement érodée à cause de cette pandémie, au point où certaines estimations parlent de 10 années de recul. La pauvreté, le chômage massif, la précarité et toutes les autres pesanteurs négatives n'ont jamais été aussi en vue depuis un siècle.

- (iii) Les populations ont été menacées et terrifiées comme jamais depuis un siècle. La mort et la panique ont sévi et marqué de leurs empreintes, tous les pays du monde de manière simultanée. La peur a pris le dessus et a été omniprésente pendant près de trois mois. Les **PEUPLES** ont senti et palpé le danger!
- (iv) Dès lors, si la **PAIX** n'est pas seulement l'absence de guerre, mais aussi et surtout une garantie de sécurité et de sûreté, on peut bien constater que la paix mondiale a été bousculée et menacée. Face à un ennemi invisible, les États se sont confinés, déclarant l'état d'urgence sanitaire en prenant les mesures d'exception. Le monde fut en guerre. Une guerre sournoise et non circonscrite.
- (v) Dans ce tumulte et cette incertitude, la **PLANETE** semble être le seul recours, la seule source d'espoir d'être certains que nous gardons le cap. Nous avons la possibilité de nous remettre en piste ou sur les rails, à condition que l'**HUMANITE** comprenne le message envoyé par dame **NATURE**. L'Homme doit respecter la nature, et revenir à l'essentiel, à ce qui est utile et non superflu.

Au vu de ces éléments d'analyse, il apparaît désormais urgent et hautement important de garder le cap vers l'idéal projeté et toute la philosophie à la base pour parvenir à un monde meilleur, avec moins d'inégalités et qui ne compromette pas les générations futures.

Pour cela, il conviendra de :


- 1) Être lucides et humbles pour constater et admettre que le monde entier a dérapé, les humains sont tombés de cheval, à l'instar du cycliste, le monde a fait une chute doublée d'une sortie de piste, mais que ce n'est pas la fin de la course !
- 2) Prendre acte que l'expérience est la somme des échecs, et s'engager à sortir de cette dernière - celle du Covid-19- pour se relever. Se remettre en selle et reprendre la route du développement durable et repartir. C'est cette aptitude et cette capacité de s'amender qui exaltera la grandeur de l'espèce humaine, face aux autres. Repartir cependant avec une tête froide et des objectifs ajustés et réalistes.
- 3) Se remettre en cause. Pour cela, des assises échelonnées en cascades (selon le modèle consensuel bottom-up, qui a prévalu lors des négociations de l'Agenda 2030) devraient être organisées, d'abord au sein des États, puis des sous-régions (les 05 en Afrique), ensuite dans les 05 régions du monde et enfin au niveau global des Nations Unies afin de **revisiter cet agenda**. Après avoir cherché à comprendre ce qui n'a pas marché, on pourrait alors aboutir à un ajustement idéologique et stratégique pour articuler un nouveau partenariat à visage humaniste, pour la prospérité des peuples, dans la paix tout en respectant la planète!


Le temps du nouvel ordre mondial est peut-être venu, mais avec d'autres orientations moins hégémoniques et capitalistiques.

Tout comme la solution médicale, qui semble prendre racine en Afrique, le Cameroun pourrait porter la proposition idéologique et politique. Le temps est favorable!

ANNEXES

Annexe 1: Les 17 objectifs de développement durable et leurs des cibles contextualisées dans le cas du Cameroun,

LIBELLÉ	LIBELLÉ CIBLES CONTEXTUALISÉES
 <p data-bbox="220 997 395 1053">ELIMINER LA PAUVRETE</p>	<p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)</p>
	<p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p>
	<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>
	<p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance</p>
	<p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>
	<p>1.a. Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</p>
	<p>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</p>

	<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p>
 <p>LUTTER CONTRE LA FAIM</p>	<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>
	<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p>
	<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>
	<p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p>
	<p>2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p>
	<p>2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement</p>
	<p>2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaire</p>



ACCES A LA SANTE

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

3.6 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.7 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.8 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux



**ACCÈS À UNE
ÉDUCATION DE
QUALITÉ**

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement



ÉGALITÉ DES SEXES

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent



ACCES A L'EAU SALUBRE ET L'ASSAINISSEMENT

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisations sans danger de l'eau

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement



RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.a. D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

7.b. D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent



**ACCÈS À DES
EMPLOIS
DÉCENTS**

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.4 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.5 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.6 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.7 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.8 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

8.9 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail



**INNOVATION
ET INFRA-
STRUCTURES**

9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés

9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche développement d'ici à 2030

9.a. Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b. Soutenir les activités de recherche développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020



RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

10.1. D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.a. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10.b. Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10.c. D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %



**VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES**

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLE

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernés



**LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés



14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés SNU

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »



**PROTECTION DE
LA FAUNE
ET DE LA FLORE
TERRESTRES**

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance



JUSTICE ET PAIX

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



**PARTENARIATS
POUR LES
OBJECTIFS
MONDIAUX**

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications

<p>17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire</p>
<p>17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement</p>
<p>17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020</p>
<p>17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés</p>
<p>17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques</p>
<p>17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable</p>
<p>17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable</p>
<p>17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable</p>
<p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>
<p>17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays</p>
<p>17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement</p>

Annexe 2 : Communiqué annonçant l'annulation des célébrations publiques dans la fête du travail et de la fête nationale

1^{ère} LISTE DE MESURES DU 17 MARS 2020 :

STATISTIQUES A DATE :

CAS DE CONTAMINÉS : 10

CAS DE GUÉRISON : 0

CAS DES DÉCÈS : 0

À compter du mercredi 18 mars 2020,

1. Les frontières terrestres, aériennes et maritimes du Cameroun seront fermées : tous les vols passagers en provenance de l'étranger sont suspendus, à l'exception des vols cargos et des navires transportant les produits de consommation courante ainsi que les biens et matériels essentiels, dont les temps d'escale seront limités et encadrés ; les camerounais désireux de retourner dans leur pays devront prendre l'attache de nos différentes représentations diplomatiques ;
2. La délivrance des visas d'entrée au Cameroun aux différents aéroports est suspendue ;
3. tous les établissements publics et privés de formation relevant des différents ordres d'enseignement, de la maternelle au supérieur, y compris les centres de formation professionnelle et les grandes écoles seront fermés ;
4. Les rassemblements de plus de cinquante (50) personnes sont interdits sur toute l'étendue du territoire national ;
5. Les compétitions scolaires et universitaires sont reportées, à l'instar des jeux FENASSCO et des jeux universitaires ;
6. Les débits de boissons, les restaurants et les lieux de loisirs seront systématiquement fermés à partir de 18 heures, sous le contrôle des autorités administratives ;
7. Un système de régulation des flux des consommateurs sera instauré dans les marchés et les centres commerciaux ;
8. Les déplacements urbains et interurbains ne devront s'effectuer qu'en cas d'extrême nécessité ;
9. les conducteurs de bus, de taxis et de mototaxis sont invités à éviter des surcharges dans les transports publics : les forces de maintien de l'ordre y veilleront particulièrement ;
10. Les formations sanitaires privées, les hôtels et autres lieux d'hébergement, les véhicules ainsi que les équipements spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie du au Cameroun pourront être réquisitionnées en tant que de besoin, à la diligence des autorités compétentes ;
11. Les administrations publiques devront privilégier les moyens de communications électroniques et les outils numériques pour les réunions susceptibles de regrouper plus de dix (10) personnes ;

12. Les missions à l'étranger des membres du Gouvernement et des agents du secteur public et parapublic sont suspendues ;
13. Les populations sont invitées à observer strictement les mesures d'hygiène recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir notamment se laver régulièrement les mains au savon, éviter des contacts rapprochés tels que se serrer les mains ou s'embrasser, se couvrir la bouche pour éternuer.

2. MISE EN APPLICATION DES MESURES DE LA 1^{ère} LISTE DE RIPOSTE DU 19 MARS 2019

STATISTIQUES A DATE :

CAS DE CONTAMINÉS : 13

CAS DE GUÉRISON : 0

CAS DES DÉCÈS : 0

1. Les mesures contenues dans la déclaration du Premier Ministre du 17 mars 2020 vont s'appliquer sur une durée de quinze (15) jours, renouvelable en cas de nécessité ;
2. Les audiences dans les juridictions sont maintenues, dans le respect du nombre de cinquante (50) personnes maximum autorisées pour chaque regroupement ;
3. Les échanges commerciaux avec l'étranger vont se poursuivre, en particulier avec le Tchad et la République Centrafricaine, sans préjudice du contrôle sanitaire des conducteurs.

Aux administrations :

1. Le prélèvement systématique à l'aide des thermo flash, de la température des personnels avant leurs accès à leurs différents lieux de services ;
2. L'installation des désinfectants dans tous les édifices ouverts au public ;
3. La restriction des visites dans les services publics ;
4. La restriction de la mobilité des personnels au sein des administrations ;
5. Le respect des horaires réglementaires de travail pour le personnel non essentiel.
 - a) Au ministre de l'Administration territoriale, d'organiser des concertations avec les autorités religieuses et les représentants des partis politiques dans le but, d'une part, de déterminer les modalités pratiques d'organisation des services religieux pendant la période de restriction et, d'autre part, de définir les conditions d'organisation des élections législatives partielles dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
 - b) Au ministre des Transports, de maintenir et d'encadrer les activités liées au transport domestique des personnes et des biens ;

- c) Au ministre du Commerce, de veiller à la stabilité des prix des produits de consommation courante et préciser les modalités de régulation des flux de personnes dans les marchés et les lieux de commerce ;
- d) Au ministre de la Communication, d'intensifier la campagne d'information et de sensibilisation des citoyens, à travers tous les canaux de communication ;
- e) Au secrétaire d'État chargé de la gendarmerie et au délégué général à la Sûreté nationale, d'organiser des patrouilles diurnes et nocturnes, afin de s'assurer du bon ordre.

Le gouvernement demande aux populations de vaquer librement à leurs occupations, en évitant les déplacements non nécessaires et les lieux de rassemblement, tout en respectant strictement les mesures d'hygiène recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les restrictions concernant la fermeture des débits de boissons, des restaurants et autres lieux de loisirs. À l'effet de continger la propagation du coronavirus dans notre pays.

2^{ème} LISTE DE MESURES COMPLÉMENTAIRES (07) DU 09 AVRIL 2020

STATISTIQUES A DATE :

CAS DE CONTAMINÉS : 688

CAS DE GUÉRISON : 60

CAS DES DÉCÈS : 09

1. La généralisation du port du masque dans tous les lieux publics ;
2. La production locale des médicaments, tests, masques et gels ;
3. La Mise sur pied des centres spécialisés de traitement des malades du COVID-19 dans toutes les régions ;
4. L'intensification de la campagne de dépistage ;
5. L'intensification de la campagne de sensibilisation dans les deux langues officielles à travers des voies complémentaires et le soutien de toutes les autorités y compris celles religieuses et traditionnelles ;
6. La poursuite des activités nécessaires à l'économie ;
7. La sanction systématique de tout contrevenant.

Le 16 avril 2020, 3 nouvelles décisions :

STATISTIQUES A DATE :

CAS DE CONTAMINÉS : 1016

CAS DE GUÉRISON : 168

CAS DES DÉCÈS : 22

1. La reprise des cours le 1^{er} juin 2020 dans tous établissements scolaires et universitaires, ainsi que dans les centres de formation professionnelle et les grandes écoles ;
2. La reconduction pour 15 jours supplémentaires des 13+7 mesures barrières contre le Covid-19 ;
3. La finalisation en urgence de l'étude visant à évaluer l'impact du Covid-19 sur l'économie nationale et la détermination des mesures d'accompagnement.

3^{ème} GRANDE VAGUE DE MESURES DU 30 AVRIL 2020 : MESURES DITES D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES

STATISTIQUES A DATE :

CAS DE CONTAMINÉS : 2069

CAS DE GUÉRISON : 934

CAS DES DÉCÈS : 61

1. L'ouverture au-delà de 18 heures, des débits de boissons, des restaurants et des lieux de loisirs, avec obligation pour les clients et usagers de respecter les mesures barrières, notamment le port du masque de protection et la distanciation sociale ;
2. La levée de la mesure réduisant le nombre réglementaire de passagers dans tous les transports en commun par bus et taxis. Le port du masque restant obligatoire et la surcharge interdite ;
3. La suspension au titre du 2^{ème} trimestre 2020 des vérifications générales de comptabilité, sauf en cas de comportement fiscal suspect ;
4. Le report du délai de dépôt des Déclarations Statistiques et Fiscales sans pénalités en cas d'acquiescement du solde correspondant ;
5. L'octroi de moratoires et de différés de paiement aux entreprises directement affectées par la crise suspendant les mesures de recouvrement forcé à l'encontre de celles-ci ;
6. Le soutien à la trésorerie des entreprises à travers l'allocation d'une enveloppe spéciale de 25 milliards de FCFA, pour l'apurement des stocks de crédits de TVA en attente de remboursement ;
7. Le report au 30 septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020 ;
8. La déductibilité totale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés des dons et libéralités consentis par les entreprises pour la lutte contre la pandémie du Covid-19 ;

9. L'exonération de la Taxe de séjour dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration pour le reste de l'exercice 2020, à compter du mois de mars ;
10. L'exonération de l'impôt libératoire et de la taxe de stationnement pour les taxis et motos taxis, ainsi que de la taxe à l'essieu au titre du 2ème trimestre. Cette mesure pourrait être étendue au reste de l'année 2020 ;
11. L'exonération au titre du 2ème trimestre, de l'impôt libératoire et des taxes communales (droit de place sur les marchés, etc.) au profit des petits revendeurs de vivres (bayam sellam) ;
12. La suspension temporaire pour une durée de 3 mois, du paiement des frais de stationnement et de surestaries dans les ports de Douala et de Kribi pour les produits de première nécessité ;
13. La mise en place d'un cadre de concertation MINFI-MINEPAT, avec les principaux acteurs économiques, afin d'atténuer les effets de la crise et de favoriser une reprise rapide de l'activité ;
14. La suspension, pour une durée de trois mois, à savoir avril, mai et juin, des contrôles sur place de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
15. L'annulation des pénalités de retard de paiement des cotisations sociales dues à la CNPS, sur demande justifiée ;
16. L'étalement sur trois mois du paiement de la dette des cotisations sociales des mois d'avril, mai et juin 2020, sur demande justifiée ;
17. Le maintien, pendant les trois prochains mois, à savoir de mai à juillet, du paiement des allocations familiales aux personnels des entreprises ne pouvant s'acquitter des cotisations sociales ou ayant mis leurs personnels en congé technique en raison de la baisse conjoncturelle d'activité, notamment dans la restauration, l'hôtellerie, les transports ;
18. L'augmentation du niveau des allocations familiales de 2 800 FCFA à 4 500 FCFA ;
19. L'augmentation de 20% du niveau des anciennes pensions n'ayant pas bénéficié de la revalorisation automatique survenue du fait de la réforme de 2016.

Par ailleurs, le Président de la République a décidé de proroger, pour une durée supplémentaire de 15 jours, renouvelable en cas de nécessité, les autres mesures prises le 17 mars 2020, dans le cadre de la riposte contre la pandémie du Covid-19.

Situation globale au 11 mai 2020 :

STATISTIQUES A DATE :

CAS DE CONTAMINÉS : 2579

CAS DE GUÉRISON : 1465

CAS DES DÉCÈS : 114¹

¹ - Cf. Cameroon tribune du 11 mai 2020

Annexe 3 : Évaluation de la résilience (pour demeurer pertinent) des engagements de l'agenda 2030, après le Covid-19, suivant les 05 axes de développement durable (les 5 P)

Axe	Vision	État des lieux face à la pandémie	Notre opinion
Planète	Lutter contre la dégradation de la planète, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures	la PLANÈTE a constitué le seul recours, la seule source d'espoir d'être certains que nous gardons le cap.	Nous avons la possibilité de nous remettre en piste ou sur les rails. L'Homme doit respecter la Nature, et revenir à l'ESSENTIEL, à ce qui est utile et non superflu.
Prospérité	Faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature	Fortement érodés. La pauvreté, le chômage massif, la précarité et toutes les autres pesanteurs négatives nocives à la prospérité des peuples n'ont jamais été aussi en vue depuis un siècle.	Elle reste un idéal à rechercher. Mais les contours doivent être redéfinis, en fonction des nouvelles valeurs de références, plus humaines/ humanistes à adopter et à promouvoir.
Peuples	Éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans les conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain	Les Populations ont été menacées et terrifiées comme jamais depuis un siècle. La mort et la panique ont sévi. Les PEUPLES ont senti et palpé le danger. Leur vulnérabilité reste omniprésente.	Repositionner l'ETRE, et non l'avoir ou le paraître au centre de l'Agenda au niveau national, régional et global.
Paix	Favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence. Car il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable	Si la PAIX n'est pas seulement l'absence de guerre, mais aussi et surtout une garantie de sécurité et de sûreté, on peut bien constater que la paix mondiale a été bousculée et menacée. Face à un ennemi invisible, les États se sont confinés, déclarant l'état d'urgence sanitaire et en prenant les mesures d'exception.	Elle est multidimensionnelle. Il est nécessaire à son égard d'avoir une approche holistique
Partenariat	Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme grâce à un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, avec la participation de tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples	Fortement remis en cause à l'épreuve de la pandémie. Les ressorts d'appui des différentes formes de partenariat se sont avérés très fragiles	Il mérite d'être repensé si on veut poursuivre l'aventure des ODD. Appel du PRC

Annexe 4 : Degré de sortie de piste et probabilité de garder l'objectif en ligne de mire

ODD	Degré de sortie de piste	Probabilité de réalisation en 2030	Action à mener
ODD 1 : Éradication de la pauvreté	Totalement	Fortement hypothéquée	Réviser les cibles si on veut poursuivre l'aventure
ODD 2 : Lutte contre la faim	Gravement	Sauvegardée	Renforcer pour maintenir l'objectif
ODD 3 : Accès à la santé	Suffisamment	Faible	Réviser les cibles si on veut poursuivre l'aventure
ODD 4 : Accès à une éducation de qualité	Modérément	Modérée	Renforcer le rôle du système éducatif dans le développement
ODD 5 : Egalité entre les sexes	RAS	Sauvegardée	Poursuivre les actions
ODD 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	RAS	Sauvegardée	Condition de réalisation à renforcer
ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables	RAS	Modérée	Renforcer les condition de réalisation
ODD 8 : Accès à des emplois décents	Gravement	Fortement réduite / hypothéquée	Revoir le modèle économique et donner priorité à l'homme et non au profit
ODD 9 : Innovation et infrastructures	Modérément	Faible / modérée	À renforcer, les actions notamment pour l'Afrique
ODD 10 : Réduction des inégalités	Modérément	Fortement hypothéquée	Ajuster les cibles si on veut poursuivre l'aventure
ODD 11 : Villes et communautés durables	Modérément	Faible	Repenser le modèle de ville et de vie communautaire
ODD 12 : Consommation responsable	Alerte	Faible	Adapter/ajuster dans le nouveau contexte
ODD 13 : Lutte contre le changement climatique	RAS	Sauvegardée	Consolider les actions pour atteindre l'objectif
ODD 14 : Protection de la faune et de la flore aquatiques	RAS	Sauvegardée	Consolider les actions pour atteindre l'objectif
ODD 15 : Protection de la faune et de la flore terrestres	RAS	RAS	Consolider les actions pour atteindre l'objectif
ODD 16 : Justice et paix	Gravement	Fortement hypothéquée	Redéfinir les contours/cibles
ODD 17 : Partenariats pour les objectifs	Totalement	Nulle	Repenser lors d'une conférence internationale

POSTFACE : SEVEN !

En 1995, le réalisateur américain David Fincher, sortait un film²³ au titre évocateur des sept (07) péchés capitaux²⁴ selon la catéchèse de la religion chrétienne. Un péché capital est considéré comme un qui est à la base d'autres péchés. Ce sont donc ces vices qui génèrent tous les autres²⁵.

Et de tous, le péché de l'orgueil est celui qui semble en premier, avoir emporté le monde occidental. En voulant se passer pour le maître du monde, les Européens ont inventé le commerce triangulaire et la colonisation. Les conséquences sont encore perceptibles aujourd'hui notamment en Afrique.

Après les deux guerres mondiales de la première moitié du 20^e siècle, l'Occident a structurellement changé le modèle économique à partir des théories capitalistiques fondées sur la recherche du profit (y compris à tous les prix). Le facteur humain a progressivement été remplacé par la mécanique, puis la robotique et désormais nous sommes à l'ère de l'intelligence artificielle (IA).

Le second péché capital imputable à l'Occident est certainement celui de la luxure, la recherche illimitée du plaisir. Car en délaissant l'activité de production (moins rentable et pénible) au profit de la spéculation financière (plus rentable à court terme et sans effort), les occidentaux ont inventé un autre concept plus vendeur : la mondialisation ou le village planétaire. Ce concept entraîne de manière sibylline, celui de délocalisation qui lui, comporte en arrière-plan l'idée de sous-traitance, voire de domination. Nous sommes dans un même village certes, mais avec des rôles différents :

23 - SEVEN, avec Brad Pitt, Morgan Freeman et d'autres acteurs de renom.

24 - Les 07 péchés capitaux sont : l'orgueil, la luxure, la gourmandise, la paresse, l'envie, la colère, l'avarice

25 - Cf. Catéchèse de l'Église catholique.

L'Afrique continue d'être la pourvoyeuse de matières premières, L'Asie est consacrée comme l'usine du monde (grâce à une main d'œuvre qualifiée et moins chère) à qui l'on a transféré les technologies par le biais des délocalisations ; L'Occident s'installe comme maître du monde, se contentant de la spéculation financière²⁶ et, après avoir gagné beaucoup d'argent sans effort, s'adonnera sans limites aux jeux et aux loisirs²⁷, et se procurera du plaisir!

Résultat des courses: l'Asie a récupéré tous les savoirs technologiques et s'en est émancipée à partir de la Chine, puis de l'Inde, avec en plus l'argument du nombre²⁸. La conscience africaine, quant à elle, s'éveille de plus en plus, avec une certitude que d'ici 2050, les choses ne seront plus les mêmes et le continent aura son mot à dire autour de la table, qu'il soit invité ou non, sa voix elle, sera entendue.

Au-delà des convictions religieuses et de l'adhésion à la notion de péché, une des leçons évidentes à tirer de la présente pandémie du Covid-19 est le nécessaire bémol imposé à la velléité suprématiste de l'homme sur la nature d'une part, et celle de l'occident sur le reste du monde d'autre part.

Au fait, la dialectique du maître et de l'esclave : s'en souvient-on ?

Le Directeur Exécutif
(c) Camercap-Parc 2020

26 - Les principales places boursières du monde : New-York, Londres, Paris, Tokyo, Frankfort, etc., y ont leur siège.

27 - Les championnats sportifs les plus médiatisés du monde, le cinéma, les lotos et paris divers, les casinos, et les palaces, etc. sont devenus des référents du monde occidental où l'on gagne plus, et encore plus d'argent! Las Vegas (650 mille habitants), au Nevada (USA), en plein désert est l'une des premières destinations touristiques du monde, avec + 125 mille chambres d'hôtels. La ville accueille 40 millions de visiteurs par an et son économie repose essentiellement sur le tourisme et les loisirs.

28 - En ajoutant l'Indonésie et le Pakistan, les 04 pays font plus de 3,3 milliards d'habitants, soit la moitié de la population mondiale (01/01/2020).

Bibliographie indicative

- Agenda 2063 de l'Union Africaine (*l'Afrique que nous voulons, 2013-2063*) est décliné en 07 Aspirations et 20 objectifs.
- Agenda 2030 des objectifs de développement durable (2015-2030) est décliné en 17 objectifs et 169 cibles.
- CAMERCAP-PARC (2018), *Évaluation des besoins en renforcements des capacités en vue de la transformation économique du Cameroun*, Série Études N°08.
- Institut National de la Statistique (2017), *Rapport de la situation de référence des indicateurs des objectifs de développement durable au Cameroun*, Yaoundé-Cameroun.
- Jacques Martin (2009), *When China rules the world: The rise of the Middle Kingdom and the end of the Western World*, Penguin Book Ltd.
- MINEPAT (2009), *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, Yaoundé.
- MINEPAT (2019), *Document national de contextualisation et de priorisation des ODD au Cameroun*
- MINEPAT/PNUD, *Rapport national sur le développement humain 2019, croissance inclusive, inégalités et exclusions*
- STIGLITZ, Joseph (2012), *The price of inequality: how today's divided society endangers our future*
- ONU (2000), *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, New York.
- UA (2010), *Agenda 2063*, Addis Abeba.
- UNDP, *Human Development Report*

<https://www.skyscanner.fr/actualité/15-plats-les-plus-bizarres-au-monde>

VIENT DE PARAITRE

Le document est
**téléchargeable
gratuitement**
sur notre site*

* et bien d'autres résultats de recherche et d'analyse sur des questions d'actualité en matière de politiques économiques et sociales.



B.P. 6175 Yaoundé

Avenue FOCH - Immeuble CNR (4^{ème} étage)

(237) 222 22 58 58

(237) 222 22 34 82

(237) 222 22 34 21

contact@camercap-parc.org

www.camercap-parc.org

www.facebook.com/camercapparc

www.twitter.com/camercapparc



CAMERCAP-PARC

EVALUER - PROPOSER - INNOVER
ASSESS - SUGGEST - INNOVATE